

✝ Commanderies par département ✝

Les commanderies de France triées par département

Département du Vaucluse

Apt (84)

Domaine du Temple à Apt
Département: Vaucluse, Arrondissement: Apt, Canton: Apt - 84



Localisation: Domaine du Temple à Apt

Si nous suivons jusqu'à nos jours les transformations du nom d'Alaunium, nous trouvons, dans un échange de 1150, entre Pierre de Sabran, évêque de Sisteron, et les Templiers: « Ecclesiam Sancti-Mariae de Olonio », nom qui se reproduit encore dans une transaction de 1174, par laquelle l'église de Notre-Dame de Olonio fit retour à l'évêque avec quelques terres acquises par les Templiers pendant leur courte possession, terres qui furent depuis possédées par l'évêque, et toujours afferméées sous le nom d'Auluen.

Sources: La voie romaine entre Sisteron et Apt, par Damase Arbaud. Paris 1868

Apt

Apt, comme ville épiscopale, est le premier suffrageant de la Métropole d'Aix. Son évêque porte titre de Prince. Le Palais épiscopale est bâti sur les ruines de la Maison des Templiers.

Sources: Joseph-Antoine Durbec - Les Templiers et Hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes - Editions, Le Mercure Dauphinois - Grenoble - 2001

Top

Avignon (84)

Maison du Temple d'Avignon

Département: *Vaucluse*, Arrondissement et Canton: *Avignon - 84*



Localisation: Maison du Temple d'Avignon

La deuxième juridiction est celle du Comtat Venaissin avec pour chef-lieu: Avignon et s'étendait sur les commanderies de Châteauneuf, Cavaillon et Bompas. Malgré cette juridiction qui viendra seulement dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, il faut faire mention que jusque là la commanderie d'Avignon dépendait de celle d'Arles, même si nous avons des actes la concernant qui datent de 1154.

On ne sait pas comment fut fondée la maison du Temple d'Avignon et le cartulaire de la commanderie du Port de Rognonas ne donne aucun renseignement à ce sujet. La seule chose dont nous puissions être convaincus reste dans le fait qu'il y avait des relations très étroites entre les commanderies d'Arles et d'Avignon. Cette union se rencontre dans le titre donné aux supérieurs pendant près de cinquante ans: commandeur d'Arles et

d'Avignon uniquement lorsque le supérieur traitait des affaires concernant cette dernière. Toutefois quelques commandeurs titulaires seront signalés au XIIIe siècle, mais ce sera après le chapitre général de 1270 qu'Avignon aura une liste de commandeurs titulaires bien à elle, et cela correspond à un fait politique: la ville devint dépendante du comte de Provence de la maison d'Anjou.

Quoiqu'il en soit, la maison du Temple en tant que construction est connue depuis 1174. Au fur et à mesure de la lecture des actes nous constatons que la commanderie comprenait deux maisons: l'une à l'intérieur de la ville et la seconde sur la Durance que l'on appelait le Port de Rognonas. Les templiers avaient d'ailleurs un important domaine sur la rive gauche de la Durance au lieu dit encore de nos jours Les Templiers. Les frères de l'Ordre pratiquaient l'élevage et la culture mais c'est surtout sur le péage qu'ils eurent à intervenir.

La maison du Port de Rognonas est surtout intéressante par les donations qui y furent faites au XIIe siècle. Les biens s'étendaient sur les territoires de Graveson et de Maillane. Le premier commandeur que nous connaissons s'appelait Raymond. Nous le trouvons dans un acte de donation passé le 13 mars 1214. La liste que nous donnons laisse bien entrevoir la liaison durable entre Arles et Avignon.

Les Templiers de la future ville papale avaient une chapelle bien à eux, mais pas d'église ouverte au public. Ce ne sera qu'en 1273 que l'évêque permettra à Guigues, commandeur d'Avignon de posséder une église et un cimetière avec tous les droits de paroisses.

Sur la commanderie d'Avignon on consultera plusieurs documents aux Archives départementales du Vaucluse en Avignon, les séries G H B des mêmes archives et aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône les séries 56 h et B.

Commandeurs d'Avignon

Guillaume de Soliers, 1189-1198, commandeur d'Arles

Guillaume de Sannone, 1203, commandeur d'Arles

Raimond, 1204

Pierre de Châteauneuf, 1215-1219, commandeur d'Arles

Pierre Guilha, 1219-1224

Gui de Bruissac, 1230, commandeur d'Arles

Bernard, 1237-1241

Artaud, 1244

Etienne, 1253-1254

Isnard, 1259

Guiraud, 1263, commandeur d'Arles et d'Avignon seulement 1264-1268

Guigue, 1270-1276

Guillaume Clari, 1276-1279

Raimond Chansiscle, 1279-1280

Guillaume lo Cues, 1281

Bernard Lavandier, 1282

Guillaume Pelestrot, 1284-1285

Guillaume lo Cues, 1286-1289

Pierre Lareisutz, 1293

Bernard d'Asperellis, 1294

Pierre Roques, 1295

Jean de Montreal, 1298-1300

Jauceran de Plauzol, 1305, commandeur d'Arles

Jacques de Malval, 1306-1308

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977

Maison du Temple d'Avignon

La maison du Temple d'**Avignon**, dès l'origine, prend place dans la paroisse Saint-Agricol, un quartier périphérique en plein développement incluant notamment le bourg de la « Vinea episcopalis (Le bourg est attesté dès 1155, Gallia Christiana Novissima Avignon, n° 250; et A.-M. Hayez, Le terrier, page XXIII.) » Or, le voisinage immédiat de la commanderie avec ce bourg relevant de la seigneurie épiscopale conduit à penser que la cession du terrain initial a été effectué par l'évêque. Pour autant, il serait bien téméraire de proposer le nom d'un prélat.

Avignon connaît d'abord une longue atonie: si la maison est créée dès les années 1170, les acquisitions ne débutent vraiment qu'au milieu du XIII^e siècle. L'accumulation repose avant tout sur des achats, même s'il y eut toujours quelques donations.

Ceci peut expliquer que la richesse acquise par les commanderies immédiatement postérieures - Arles, Saint-Gilles - ou a fortiori un peu plus tardives - Montfrin, Avignon - se soit fondée avant tout sur des achats. Il est patent, en effet, qu'en ville, l'accumulation repose d'emblée sur une politique planifiée d'achats. Sans doute y trouve-t-on moins de donateurs car il y a moins à donner: au sein d'espaces déjà bien occupés et valorisés, les opportunités de dons sont sans doute plus rares et les concurrences économiques plus vives.

Le cas d'Avignon montre bien le processus de création d'une commanderie secondaire à partir d'une maison-mère: c'est en effet le commandeur d'Arles Guilhem de Solliès qui assure les débuts du nouvel établissement entre 1188 et 1198 en gérant les acquisitions foncières.

Il opère alors sous le titre de « preceptor domus milicie Arelatensis et Avinionensis »: « Chartier du Temple d'Avignon. »

Ses successeurs portent encore la double titulature et ce n'est que très tardivement, une fois sans doute l'emprise foncière suffisamment établie, que la maison d'Avignon s'affranchit de celle d'Arles en obtenant son propre commandeur.

Dès 1213, la maison a un commandeur attitré, mais par la suite, on retrouve à de nombreuses reprises des dirigeants de la maison d'Arles à sa tête. Ce n'est qu'à partir de 1263 sous Géraut, qui termine sa carrière à Avignon (1263-1268) après un très long préceptorat à Arles (1239-1263), que le titre unique de commandeur d'Avignon est définitivement reconnu.

Le statut de commanderie ne suppose pas obligatoirement la présence d'un lieu de culte: la maison d'Avignon doit avoir ce titre dès le début du XIIIe siècle, si ce n'est avant, et n'obtiendra pourtant une chapelle qu'en 1273: « Chartier du Temple d'Avignon, n° 66 (22 septembre 1273) »

Les Templiers ont commencé à acquérir des biens en 1174, mais ils ont peut-être pris pied dans la ville vers 1150, selon l'interprétation que l'on fait de la clause d'exclusion de certains groupes privilégiés (églises, chevaliers, comte) inscrite dans les transactions effectuées par le chapitre. Ainsi à cette date, le chapitre vend une maison « exceptis militibus et eorum filiis, comitibus et eorum baiulis, hospitalibus et cavallarie et clericis, preter nos », Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Doms, n° 120. « Cavallarie » pourrait en effet s'appliquer aux Templiers. La maison, elle, est citée pour la première fois en 1197: « Chartier du Temple d'Avignon »

Si cette expansion territoriale est représentative d'une importante commanderie, celle d'Avignon, réalisée tardivement, apparaît par contraste modeste. Les biens agricoles acquis ici sont beaucoup plus proches de la ville qu'ils ne le sont à Arles. C'est en effet dans l'espace périurbain voisin de la commanderie que le premier noyau foncier est constitué (fig. 12). Les actes les plus anciens portent sur l'Estel, un terroir enrichi par les alluvionnements du Rhône. Mais c'est surtout dans les années 1250-1260 que l'ordre accentue là sa prise de possession: « Chartier du Temple d'Avignon. »

Les Templiers y tiennent des jardins, qu'ils concèdent en emphytéose: « Chartier du Temple d'Avignon. Si de rares jardins atteignent 8 éminées, leur taille moyenne est modeste: un quart d'éminée pour la plupart, c'est-à-dire 213 m2 environ (d'après l'équivalence donnée par A.-M. Hayez, « Les bourgs », page 92) »

A Avignon, il possédait un four à pain au quartier de la Mercerie: « Chartier du Temple d'Avignon, n° 15 (16 mars 1223). Mais ces droits ne sont pas forcément très rémunérateurs: en 1213, l'ordre préfère échanger sa part sur un four contre des droits sur un jardin à l'Estel, n° 10. »

Peut-être relativement tôt, ils ont traversé le Rhône pour rassembler quelques vignes et oliviers à Monteau (de nos jours il reste en souvenir, le Chemin de Monteau): « Chartier du Temple d'Avignon. »

Un peu plus tardivement, ils s'intéressent surtout à une autre partie du territoire communal, de l'autre côté de la Durance. Ils s'efforcent d'y constituer un ensemble cohérent par achats et échanges, avec l'aide d'un protecteur influent, Peire de la Milice: « Chartier du Temple d'Avignon et interventions de Peire de la Milice. »

C'est là qu'ils implantent l'unique grange de la commanderie, mentionnée seulement en 1308. Toujours après 1250, ils rassemblent également des terres au Clos de Piccarel, notamment grâce aux dépossessions de la famille du même nom « Chartier du Temple d'Avignon. Il s'agit de terres à blé, dont les surfaces varient entre 2 et 10 éminées, soit de 1700 m2 à 5800 m2 environ. »

Trois pôles fonciers périurbains se détachent donc: l'Estel, le Clos de Piccarel et le terroir de Rognonas-Barbentane. L'accumulation ne démarre vraiment qu'à partir du milieu du XIIIe siècle et malgré des efforts intenses, la commanderie d'Avignon restera d'importance moyenne.

Comme à Avignon, le patrimoine immobilier est dans sa grande majorité composé d'hôtels, c'est-à-dire de demeures construites pour durer. Outre le voisinage de la commanderie, la prépondérance écrasante de la paroisse de la Major s'explique par le fait qu'il s'agit d'un quartier périphérique relevant du Bourg Neuf, en plein développement au moment où les Templiers investissent la ville. Les possibilités d'acquérir des constructions, voire d'y faire bâtir de nouvelles maisons - mais les sources sont peu disertes là-dessus -, sont donc sûrement plus ouvertes que dans le

centre ancien de la Cité et du Vieux Bourg tenus par l'archevêque et par les chevaliers.

Dans ce quartier du Bourg Neuf, tenu de l'archevêque par les Baux, le comte de Provence possédait avant 1207 une large bande de terrain longeant le Rhône. Or, puisque c'est précisément dans ce secteur qu'il faut situer la maison templière, l'hypothèse d'une concession du terrain par le comte - alors Raimon Bérenger II - n'est pas à exclure. A Avignon, même s'il faut attendre une date assez avancée (1259) pour vérifier la présence des Templiers dans la paroisse Saint-Agricol, il est probable que ceux-ci s'implantèrent dès l'origine à l'endroit où s'élève aujourd'hui leur chapelle **Figure 12**. Il s'agit, là encore, d'un secteur marqué par une urbanisation rapide: le bourg dit de la Vigne épiscopale se lotit, tandis que les Avignonnais élèvent leur enceinte. La commanderie prend place à l'intérieur, tout près d'une porte: L'enceinte est sûrement érigée lorsque l'ordre implante sa maison, « Gallia Christiana Novissima Avignon, n° 256 (1157): villam videlicet que Episcopalis vocatur infra muros Avennice civitatis. » Les données textuelles et archéologiques ont permis de préciser le cadre topographique de l'installation templière, « D. Carraz, Une commanderie, pages 8-9 » La situation intra muros reste pourtant relativement rare.

La mainmise templière sur les biens urbains à Nîmes, Avignon et Arles illustre une constante dans la politique foncière des ordres militaires. A Aix, le chartrier, bien qu'à l'état d'épave, permet de deviner que les Templiers ont cherché à regrouper leurs maisons et que les rentes perçues sur ces dernières étaient largement complétées par les vignes périurbaines et les jardins.

L'église templière de Notre-Dame de Bethléem à Avignon constitue, avec Saint-Jean d'Aix, le plus ancien témoin provençal d'une architecture gothique importée du nord de la France. De taille plus modeste, elle ne bénéficie pas d'un éclairage documentaire équivalent à celui de la fondation aixoise. Toutefois, la stricte parenté stylistique et la synchronie des deux constructions invitent à s'interroger sur le rôle que put jouer, à Avignon également, le prince angevin, seigneur de la ville. Il ne s'agit pas d'un patronage aussi clair qu'à Aix, car celui-ci aurait probablement laissé quelques traces dans les registres angevins, soit à Naples, soit en Provence. Mais il est possible que Charles Ier ait eu une part, au moins indirecte, dans la construction de cette chapelle. Livrons quelques indices à l'appui de cette hypothèse. Il faut d'abord rappeler que, dans cette ville, le développement tardif de l'ordre coïncide nettement avec la suppression de la commune et donc avec le triomphe du pouvoir comtal (1251). L'autorisation d'édifier le monument relève d'un évêque plus susceptible que ses prédécesseurs d'être attentif

aux frères. Robert d'Uzès est issu d'un lignage qui, on l'a vu, a témoigné ses faveurs à l'ordre. Il bénéficie de toutes les attentions de Clément IV - celui là même qui a fait de Charles Ier le champion de la papauté - et le sort de la Terre sainte ne l'indiffère pas. Il fut d'abord chapelain d'Urbain IV en 1264. Puis, transféré en 1267 du siège de Valence à celui d'Avignon à l'initiative du pape, ce dernier lui adressa une correspondance régulière tout au long de son épiscopat. Dans son testament dicté en janvier 1279, il dispensa une somme d'argent pour la Terre sainte, ce qui n'était plus si courant à cette époque, « Gallia Christiana Nivissima Avignon. »

Une dernière conjonction événementielle est extérieure au microcosme avignonnais. En mai 1273, Guillaume de Beaujeu est élu maître du Temple. Sa famille est depuis longtemps liée aux Capétiens et il va très vite s'affirmer comme l'homme de Charles d'Anjou: « A. Demurger, Jacques de Molay, pages 61-80. »

Sa première tâche est d'assister au II^e concile de Lyon qui s'ouvre en mai 1274, avec pour programme, l'organisation de la croisade et la réforme des Ordres militaires. Le nouveau maître en profita pour visiter quelques commanderies du royaume de France: la Chronique du Templier de Tyr mentionne en effet une tournée du haut dignitaire, sans plus de précision: « G. Raynaud, Les Gestes des Chiprois. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XII^e et XIV^e siècles, Genève, 1887, pages 201-202, et 383 »

Entre mai 1273 et mai 1274, il a pu passer par la vallée du Rhône pour rejoindre Lyon. Or c'est précisément dans cette fourchette chronologique, en septembre 1273, que les Templiers d'Avignon obtiennent le droit d'élever leur chapelle par l'entremise de Guilhem de Saint-Jean, commandeur de Toulouse, et procureur du maître en Provence, Roncelin de Fos. Peut-être Guillaume de Beaujeu put-il intervenir personnellement auprès de Charles Ier ou d'autres autorités locales, pour hâter les décisions ?

Le développement des zones de cultures intensives ceinturant les villes, comme la demande croissante en produits manufacturés, ont entraîné l'enrichissement d'individus désormais capables d'investir dans la terre. Les nouveaux partenaires des Templiers, en ville, sont désormais ces vendeurs de peaux, de draps, d'épices, de cuirs ou de bois, ou bien ces manieurs d'argent, auxquels sont consentis des dizaines de baux portant sur des vignes, des jardins, des hôtels ou des ateliers. Ainsi, en octobre 1303, sur quarante-neuf reconnaissances emphytéotiques obtenues par la commanderie d'Avignon, un minimum d'une quinzaine sont passées par des représentants de ces nouvelles élites économiques: « Chartier du Temple d'Avignon, n° 80: deux piperarii, speciator,

sabaterius, canabasseri, quatre fusterii, mone-tarius, draperius, deux corderii, pistori, curator. Parmi les autres emphytéotes ne déclarant pas leur origine, on trouve quelques chevaliers, des juifs, un ortolanus, le reste relevant probablement de la bourgeoisie. »

Leur ascension rejoint celle de la bourgeoisie marchande des cités portuaires comme Marseille qui, on l'a vu, a trouvé avec les commanderies bien des terrains d'entente. Des juifs apparaissent également comme des clients privilégiés de la commanderie d'Avignon qui possédait plusieurs maisons dans la Juiverie, paroisse Saint-Pierre, en concurrence avec l'Hôpital.

Sources: Damien Carraz - L'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Chapelle des Templiers à Avignon

Ils vinrent s'établir à Avignon dès la moitié du XII^e siècle, mais au moment de leur arrestation, leur église était à peine achevée depuis quelques lustres. Bien que leur succession ait été attribuée aux Hospitaliers, ceux-ci ne purent s'en rendre possesseur qu'en 1379, la Maison du Temple avait été en effet affectée à une livrée cardinalice.

Des anciens bâtiments, on n'a conservé qu'une chapelle en deux étages, qui daterait de 1273, la partie basse sert aujourd'hui d'écurie et de remise, la partie haute de salle à manger à l'hôtel du Louvre. Celle-ci comporte seulement trois travées fermées à l'est par un mur droit. La fenêtre qui éclaire ce côté est divisée en deux grandes formes avec quatre feuilles dans le tympan, chacune d'elles est subdivisée en deux autres formes semblables. Les fenêtres du midi sont de même composition, mais ne sont partagées que par un seul meneau. Deux fausses fenêtres ont été marquées aussi au nord dans les deuxième et troisième travées.

Sources: Congrès archéologique de France: séances générales tenues à Avignon en 1909 par la Société française pour la conservation des monuments historiques. Tome 1, page 31. Editeur: Derache Paris 1847

Commandeurs d'Avignon E. G. Léonard

Avignon (Vaucluse)

Le 29 Janvier 1120 à Avignon, Lauger, évêque de cette ville, concède à Hugues de Payns, maître du Temple, l'église de Saint Jean Baptiste, Avignon. On suppose que cette église, aujourd'hui disparue, se trouvait à l'emplacement de la rue Saint Agricole. (Cartulaire d'Albon).

Cette Maison est soumise constamment à l'autorité du commandeur d'Arles et nous voyons plusieurs de ces baillis intervenir dans les actes se rapportant à Avignon. Ce

sont:

Guillaume de Soler (Guillelmus de Soler) - 1189,1196

Guillaume de Saïgon (Guillelmus de Sannone) - 1203

Pierre de Châteauneuf (Petrus de Castronovo) - 1215-1219

Gui de Brissac (Guido de Brissaco) - 1230

Guiraud (Guiraudus) - 1263

Jausserand de Planzolles (Jauceranus de Plansolis) - 1305

Ceux-ci portent souvent le titre de « Commandeur de la chevalerie du Temple d'Arles et d'Avignon. » Dans un texte de 1219, il est fait mention de Pierre de Châteauneuf qui intente un procès au nom de la maison d'Avignon, et de Pierre Guilha, Commandeur d'Avignon, qui se présente comme témoin. Cette maison à, en effet, ses propres commandeurs, dont la liste suit.

Raymond (Raimundus) - 1214

Pierre Guilha (Petrus Guilha) - 1219

Bernard (Bernardus) - 1237

Artaud (Artaudus) - 1244

Etienne (Stephanus) - 1253-1254

— Isnard (Isnardus) - 1259

Jordan (Jordanus) - 1264

(Peut-être Jordan d'Almace, commandeur d'Arles 1262)

Guiraud (Guiraudus) - 1264-1268

(Commandeur d'Arles 1234-1263)

Guigue (Guigo) - 1270-1276

Raymond Chausicle (Raimundus Chausicle) - 1279

Guillaume Lo Cues (Guillelmus Locuesi) - 1281,1286

(Commandeur de Montfrin en 1283)

Bernard de Lavandou (Bernardus Lavenderii) - 1282

(Le Lavandou, Var, arr. de Toulon)

Guillaume Pelestort (Guillelmus Pelestort) - 1284-1285

Pierre La Resutz (Petrus Lareisutz) - 1293

Bermund d'Asperes (Bermundus de Asperellis) - 1294

(Aspères, Gard, arr. de Nîmes)

Pierre Roques (Petrus Roques) - 1295

Jean de Monreal (Johannes de Monteregali) - 1298-1300

(Témoin pour le Temple au Procès.)

Jacques de Malavalle (Jacopus de Malavaille) - 1306-1308

(Probablement Maleville, Aveyron, arr. de Villefranche.)

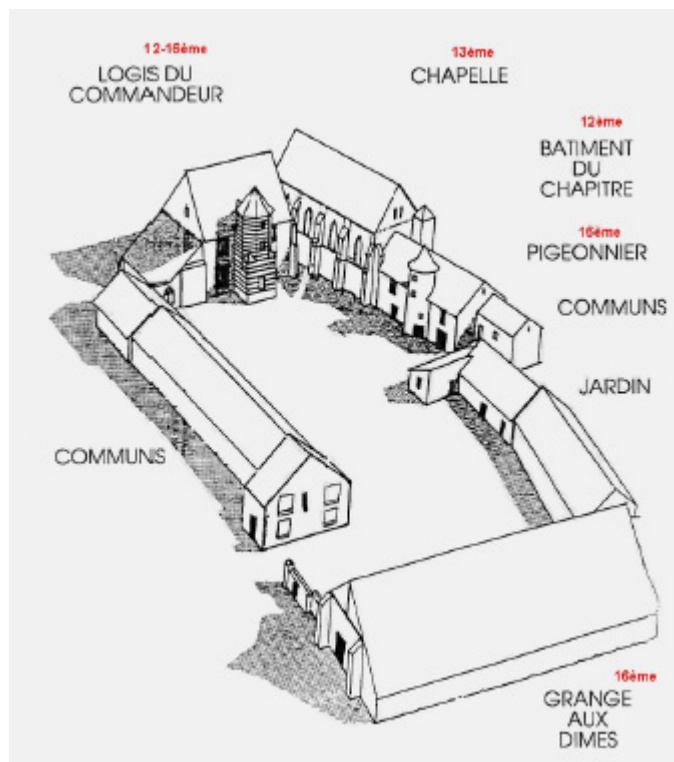
Olivier de Virac (Oliverius de Viraco), lieutenant de Jacques de Malavalle.

Fonds: Archives des Bouches-du-Rhône, B.437, H2 8, 34-42.

Bibliothèque d'Avignon, mss. 2038 et 2081

Sources: E. G. Léonard - Tableau des Maisons du Temple en France et de leurs commandeurs (1150-1317).

Maison du Temple d'Avignon



Reconstitution de la Maison du Temple avant la Révolution

Le Petit Louvre se dresse actuellement sur l'emplacement d'une ancienne Maison des Templiers édifée en 1273.

Cet édifice est d'un grand intérêt pour l'histoire de l'architecture gothique en Provence ; d'une part parce qu'il présente une architecture déjà aboutie d'inspiration septentrionale, qui paraît novatrice et assez isolée dans une région où les témoins conservés d'architecture religieuse du XIII^e siècle sont assez rares, d'autre part parce que son édification entre 1273 et 1281 en fait le seul témoin important d'une architecture gothique à Avignon antérieure à l'arrivée des papes. Il est le premier édifice de style gothique en Provence, avec l'église de Saint-Jean-de-Malte à Aix.

Sous la Révolution française la Maison des Templiers sera détruite, la chapelle seule restera le témoin de l'époque des Templiers. La chapelle devient alors bien national. De nos jours, Le Petit Louvre est un centre de congrès

Saint-Jean-le-Vieux

Cet ancien bâtiment avait appartenu aux Templiers, qui en furent chassés en 1311 par Clément V et Philippe-le-Bel. Les Dames de Saint-Véran et celles de Sainte-Praxède vinrent s'y loger jusques en 1598. A cette époque, les PP. de la Doctrine Chrétienne furent mis en possession de ce local, et n'en sortirent qu'à la suppression des ordres monastiques.

Ce couvent a longtemps servi de caserne : on pourrait aujourd'hui l'utiliser convenablement.

Sources: J.-B. Joudou. *Essais sur l'histoire de la ville d'Avignon*, page 418. - [Bnf](#)

Top

Bastide-des-Jourdans (La) (84)

Seigneurie du Temple de La Bastide-des-Jourdans

Département: Vaucluse, Arrondissement: Apt, Canton: Pertuis - 84



Localisation: Seigneurie du Temple de La Bastide-des-Jourdans

La Bastide-des-Jourdans, en provençal « La Bastido deis Jourdans », au diocèse d'Aix, dans la viguerie de Forcalquier.

Dans le territoire de ce lieu et à une demi-lieue de distance, est un fameux Hermitage

connu sous le nom de Notre-Dame de la Cavalerie ou de la Retraite. Cet Hermitage est bâti auprès d'une Eglise des Templiers qui subsiste encore en entier et qui sert aux Hermite.

L'origine de ce Monastère date de l'année 1706; il fut fondé par une colonie de la Maison de Saint Hilaire au territoire d'Ollières. C'est un don de la Maison Corriolis.

Quant à la partie qui appartenait aux Templiers, l'Ordre de Malte exige chaque année une redevance de 4 livres 16 sols que le Bailli de la Commanderie de Manosque a soin de percevoir.

Patrimoine classé ou inscrit dit Commanderie de Templiers puis d'Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, Sainte-Marie-Madeleine puis Ermitage Notre-Dame-de-la-Cavalerie à la bastide des jourdans.

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de Marseille, Membre de plusieurs académies. Aix M. DCC. LXXXVII. Page 310.

Top

Bonnieux (84)

Maison du Temple de Bonnieux

Département: Vaucluse, Arrondissement et Canton: Apt - 84



Localisation: Maison du Temple de Bonnieux

Bonnieux, en latin Bonitii, en provençal Bounieou: petite Ville du Comté Venaissin au Diocèse d'Apt, dans le ressort de la Judicature de l'Isle, elle se trouve enclavée dans la Provence et séparée du Comté-Venaissin par une langue de terre d'un demi quart de lieue à côté du Lubéron vers le couchant; cette langue de terre est une portion du terroir de « la Coste », Village de Provence et fait une séparation de quelques cent pas du territoire de Bonnieux qui a environ deux lieues de diamètre. Il est entouré au Nord, au Levant, au Midi, et au Couchant des territoires des lieux de Provence suivants: la Coste, Gault, Roussillon, Roquesure, Mille, les Tournettes, Buoux, Roche, Lourmarin, Lauris et Mérindol. Bonnieux est à 8 lieues d'Avignon, 7 de Carpentras, 4 de l'Isle et 6 d'Aix.

La Ville se trouve située aujourd'hui sur le penchant d'une colline, adossée au Lubéron faisant face au Nord; elle avait été bâtie anciennement en hémicycle au pied de la même colline et portait à ce qu'on dit, le nom de « Bitrone »; mais dans le treizième siècle, du temps des guerres des Albigeois, ayant beaucoup souffert attendu qu'elle appartenait au Comte Raimond, comme le reste du Comtat, ses habitants voulant se mettre en défense pour l'avenir, furent contraints d'abandonner la plus grande partie des maisons bâties au bas de la colline et d'en bâtir de nouvelles sur le talus de la même colline qu'ils ceignirent de bonnes murailles avec de petites tours de distance en distance, et deux portes seulement à l'opposite l'une de l'autre, chacune ayant sa herse et une avant-porte pour en défendre l'approche, et pour la continuation de ces constructions, le Parlement de Bonnieux fut assemblé dans la Salle de l'Hôtel de Ville le 24 Février 1368,



Bonnieux, église Saint-Sauveur - Sources: [PACA Culture](#), Image R. Constant

par ordre de Noble Imbert Gaufridi, dit Gilibert, Capitaine alors ou Viguiier de Bonnieux, pour procéder à l'imposition d'une taille pécuniaire pour payer les frais desdites fortifications, auquel Parlement assistèrent Bertrand Artaudi, Antoine Nogayroly,

Raimond Barrulery Damoiseaux, Guillaume Juliany, Raymond Clementis, Guillaume Monery, Jacques Ruffi Notaire et plusieurs autres; ce qui favorisa cette nouvelle entreprise des habitants, ce fut un ancien Château qui appartenait aux Chevaliers du Temple, situé à niveau du sommet de la colline; ce Château avait en dehors toutes ses petites défenses, on l'enferma dans l'enceinte des nouveaux murs et on acheva par là de mettre la Ville à couvert d'insulte, en cas de guerre civile. Depuis lors on a bâti deux Faubourgs, au bas de la Ville et hors de l'enceinte des murailles.

Ce qui reste aujourd'hui dans le Château des anciens monuments des Templiers, est leur Eglise ou Chapelle sous le titre de Saint Sauveur, où depuis deux siècles à peu près l'on a transporté l'ancienne Paroisse dédiée aux Saints Martyrs Gervais et Protas qui sont encore aujourd'hui les Patrons de la Ville.

L'on a conservé l'ancienne bâtisse des Templiers et l'on s'est contenté d'y faire un agrandissement à la moderne. Ce qu'il y a de remarquable par rapport à la situation de cette Eglise Paroissiale, c'est qu'après avoir monté du bas de la Ville jusques auprès des maisons situées à l'endroit le plus relevé, il faut grimper encore un escalier de quatre-vingt-sept marches pour y arriver.

Un autre monument des Templiers qui subsiste encore dans le Château, est le puits qui a plus de vingt-quatre toises de profondeur. Il est d'autant plus curieux qu'il est l'unique puits qui se trouve dans la Ville. Les puits n'y sont plus nécessaires aujourd'hui on a de très belles sources dans tout le territoire et celle qu'on a conduit dans la Ville depuis environ deux siècles est très abondante. Elle suffit à l'usage des habitants étant distribuée en trois fontaines dont l'une se trouve au haut l'autre au milieu et la troisième au bas pour la commodité des Faubourgs [...]

Le château Rivette que l'on voit au quartier Saint-Jean, était une tour qui appartenait aux Templiers.

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de Marseille, Membre de plusieurs académies. Aix M. DCC. LXXXVII. Pages 345-349

Bonnieux

Bonnieux, son église paroissiale est sous le titre de Saint Sauveur et des Saints martyrs Gervais et Prortais; elle fut transférée depuis environ deux siècles dans l'ancienne église des Templiers; on y monte par un escalier de 86 marches. La cure était desservie par

un vicaire perpétuel et par trois autres vicaires. Il y avait dans la même paroisse une agrégation de dix prêtres, qui devaient être natifs du lieu, et dont les vicaires pouvaient faire partie.

Sources: Histoire de l'Eglise d'Apt, par Monseigneur, l'Abbé de Boze, membre surnuméraire de la société littéraire d'Aix. Apt M. DCCC. XX. Page 437

[Top](#)

Bonpas (84)

La chartreuse de Bonpas n'a jamais appartenue aux Templiers

Une petite chapelle et un couvent édifié par les Frères-Pontifes existaient sur les bords de la Durance. Les moines-artistes avaient cédé la place aux Templiers, moines soldats, dont la valeureuse épée, terreur des infidèles, se brisa quand le voulut un roi cupide et vindicatif.

Les Frères de Bonpas jouissaient tranquillement des biens donnés à leur maison et continuaient à exercer leur ministère hospitalier, lorsque la guerre survenue entre le comte de Provence et Raymond VII, comte de Toulouse, leur devint funeste ; ce dernier s'étant emparé par violence du monastère, en 1241, en fit sa place d'armes qu'il fortifia et munit d'une nombreuse garnison. Lorsqu'après la guerre Raymond évacua cette position il ne répara point les dommages causés ; ce fut sans doute la crainte d'éprouver un pareil sort, qui fit prendre aux religieux de Bonpas la résolution de s'unir à l'ordre puissant des Templiers. Pour l'exécution de ce dessein, Raymond Alfanti, prieur de Bonpas, et les autres frères de cette maison, donnèrent en 1278 leur procuration à l'un d'eux pour aller à Rome demander l'agrément du pape ; mais celui-ci, par le conseil de Giraud, évêque de Cavaillon, les unit à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à qui ils firent, en 1281, cession de leur couvent et de tous leurs biens, et dont ils prirent l'habit et la règle. Guillaume de Villaret, grand prieur de Saint-Gilles, qui fut recteur du Vénaisin depuis 1274 jusque vers 1284, accepta la maison de Bonpas, pour son ordre, qui en jouit paisiblement jusqu'en 1320. (Barjavel. Dictionnaire historique)

*Sources: Joudou, Jean Baptiste Marie. Essai sur l'histoire de la ville d'Avignon, page 474. - **Bnf***

Bonpas

[Top](#)

Brente (84)

Domaine du Temple à Brente

Département: Vaucluse, Arrondissement: Avignon, Canton: Valréas, commune de Richerenches. Le hameau ou lieu-dit Brente se trouvait entre Richerenches et Visan.

En 1138, Azalaïs de Sabran, la veuve de Guilhem I (mort 1109), accueille les Templiers de Richerenches en leur offrant, en compagnie de ses cinq fils, une large parcelle d'un territoire familial à Brente.

Cette donation inaugure plusieurs cessions confrontant la même parcelle ou complétant les droits acquis par les Templiers de la part d'autres possesseurs locaux, n° 30 (15 octobre 1141), 19 (15 mars 1143), 31 (17 septembre 1147) et 32 (août 1148).
« *Cartulaire de Richerenches, p. CXVII-CXVIII et n° 28 (1138)* »

On retrouve peu après deux de ses fils, Rostan et Guilhem, en contact avec l'ordre. Ce dernier en particulier, après être revenu sur la donation de sa mère, s'affilie à la maison de Richerenches en promettant en fin de vie son cheval et ses armes - un geste fort qui vient sceller la réconciliation. « *Cartulaire de Richerenches, n° 133 (1159)* »

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Top

Buisson (84)

Domaine du Temple de Buisson

Département: Vaucluse, Arrondissement: Carpentras, Canton: Vaison-la-Romaine - 84



Localisation: Domaine du Temple à Buisson

On peut dire que Buisson faisait partie de ce que l'on appelle l'Enclave des Papes.

Raimon II de Mévouillon cède ses droits de Buisson à la commanderie de Roaix, reconnue par son épouse Saura, « *Cartulaire de Roaix, n° 176-177 (1220-1222)* »

Malgré tout, les agents pontificaux eux-mêmes n'épargnèrent pas aux Hospitaliers quelques abus. Lors de la récupération des biens par l'Hôpital, les officiers du Comtat en profitèrent ainsi pour accaparer, en plusieurs lieux, des réserves de céréales et de vin qui auraient dû revenir à l'ordre, « *Regestum Clémentis papae V, t. VII, n° 7671 (26 janvier 1312)* »

Le 21 juin 1317, le Saint-Siège estimant que l'Hôpital avait déjà retiré un énorme bénéfice de l'héritage templier, obligea ce dernier à lui rétrocéder tous les anciens biens du Temple dans le Venaissin, ainsi que certaines de ses propres possessions.

Le domaine pontifical s'enrichit ainsi de parts seigneuriales et de fortifications dans plusieurs castra (Cairanne, Montaigu, Buisson, Valréas, Richerenches-Bourbouton...), d'églises (Saint-Vincent près de Saint-Paul, Sainte-Cécile...) et de possessions en divers autres lieux (Solérieux, Saint-Roman de Malegarde, Lagarde-Paréol, Pierrelatte, Lapalud, Villedieu, Mornas, Bonpas, Pernes, Malaucène...).

En décembre 1321, le trésorier du Comtat assigna ainsi un calice d'argent avec sa patène à chacune des églises des lieux suivants: Villedieu, Buisson, Saint-Roman, Cairanne, Sainte-Cécile, Richerenches-Bourbouton, « *K. H. Schafer, Apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst des Jahresbilanzen von 1316-1375, Paderborn, 1911, page 809* »

En 1338, lorsque le trésorier du Comtat s'occupe des revenus des desservants des cures qui appartenaient autrefois aux deux ordres, figurent pour le Temple, les églises de Richerenches-Bourbouton, Buisson, Saint-Roman de Malegarde, Villedieu, auxquelles il faut ajouter Saint-Vincent à Saint-Paul-Trois-Châteaux et la chapelle de Cavaillon, alors sans cures, « *Gallia Christiana, tome I, pages 134-136, n° IX* »

Sources: Damien Carraz - *l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône* - 2005. Lyon

Maison du Temple de Buisson

Buisson ou Bouisson, dans le Comté Venaissin, au Diocèse de Vaison, dans le ressort

de la Judicature de Carpentras. On y compte 50 feux. Cette Paroisse dont le nom latin est « Boissonum » et le provençal « Bouissoun », est située assez près de la rivière d'Aigues, à une lieue de Vaison, 4 de Carpentras, et 7 d'Avignon. Ce Village fut bâti au milieu d'un bois et devint une Maison des Templiers.

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de Marseille, Membre de plusieurs académies. Aix M. DCC. LXXXVII. Page 372.

Domaine du Temple de Buisson

L'étymologie de Buisson n'est pas douteuse ; elle indique un village primitivement bâti au milieu des garrigues et des bois. Quant à son origine, elle remonte aux Templiers de Roaix, qui firent bâtir l'église au milieu des bois (1). Des maisons se groupèrent autour de l'église, et le village naquit ainsi. Le cartulaire des Templiers de Roaix, publié par M. l'abbé Chevalier, renferme plusieurs actes concernant Buisson (2).

A la suppression des Templiers, en 1312, Buisson passa, comme tous leurs biens du Comtat, aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ceux-ci le cédèrent au pape Jean XXII, le 25 novembre 1320. La chambre apostolique se trouva alors maîtresse de Buisson et le fit administrer par divers prélats. Il est question de Buisson dans l'instrument, en date du 4 mars 1338, renfermant la décision de Pierre Guilhen, évêque d'Orange et recteur du Comtat, dans l'affaire des chapellenies cédées au pape par les Hospitaliers (3).

- 1. *Ecclesie del Bois, lit-on dans un acte de 1200 charte 144 du cartulaire de Roaix.*
- 2. *Voir notamment les chartes 169, 172, 175, 182, 184, 185, 186.*
- 3. *Gallia christiana, tome 1, instrument. Arausicanæ, N° IX, pages 134-136 des preuves.*

Sources: Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme tome X, page 351. Valence M.DCCC.LXXVI. -

Bnf

Top

Cavaillon (84)

Maison du Temple de Cavaillon

Département: Vaucluse, Arrondissement: Apt, Canton: Cavaillon - 84



Localisation: Maison du Temple de Cavaillon

Encore une maison dont on ignore la date de fondation. Toutefois on peut imaginer une donation dès le milieu du XII^e siècle, lorsqu'un certain Raimond de Cavaillon se fait templier. Malgré cela, le 3 juillet 1188, le pape Clément III s'adressait aux évêques d'Avignon et de Cavaillon pour qu'ils empêchent les cisterciens, les hospitaliers et les templiers de leurs diocèses de recevoir les dîmes épiscopales et diocésaines de la part des laïques et du clergé. Or, dans le diocèse de Cavaillon, il ne pouvait exister que des templiers puisque les hospitaliers n'arrivèrent que beaucoup plus tard, à partir seulement de 1203, tandis que les cisterciens représentés par l'abbaye de Sénanque ne reçurent jamais de telles dîmes, si nous en jugeons par le cartulaire de l'abbaye.

Par contre, nous savons que les Templiers usèrent de ce procédé avec les moniales bénédictines de Saint-Véran de Vaucluse.

— Le premier commandeur connu est cité dans un acte du mois de janvier 1204, où il assiste à la donation de plusieurs biens faits aux Templiers d'Arles. On retrouve dans un acte de Bertrand des Baux en 1208, puis dans un autre de 1210, le commandeur de Cavaillon assistant à la donation de la maison de Lansac, près de Tarascon.

— En 1217, un autre commandeur, Atanulphe, est mentionné par le cartulaire de Saint-Victor de Marseille dans un acte concernant les moniales bénédictines de Saint-Véran de Vaucluse.

— Nous ne sommes pas plus renseignés sur les biens acquis par les Templiers de Cavaillon tout au moins jusqu'à la deuxième partie du XIII^e siècle. Les actes des évêques de Cavaillon ne nous renseignent pas plus. Nous pouvons signaler malgré tout que les Templiers de Cavaillon possédaient une église et un cimetière et qu'ils avaient une maison située dans la traverse du Temple, ainsi qu'une vigne située sur le chemin public de Vaucluse acquise par Guillaume Clari, commandeur de Cavaillon en 1275.

— En 1286, la vigne des Taillades est donnée au commandeur d'Avignon et de Cavaillon Guillaume lo Cues.

Commandeurs de Cavaillon

Pons de Netra, 1204

Atanulphe, 1217

Guillaume Clari, sous-précepteur d'Arles en 1274, puis commandeur de Cavaillon en 1275 et enfin commandeur d'Arles en 1283.

Guillaume lo Cues, 1284, commandeur d'Avignon

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977

Maison du Temple de Cavaillon

La maison, de Cavaillon, dont un commandeur est cité (fin du XIIe siècle ?)

Si la Maison du Temple de Cavaillon est restée d'une taille modeste, c'est à la fois par les réticences d'un évêque peu enclin à partager son étroit diocèse avec un nouvel ordre et par la concurrence des Hospitaliers qui ont précédés les Templiers en ces lieux.

Dès 1174 en effet, l'évêque Bénézet avait autorisé les Hospitaliers à édifier un oratoire avec un cimetière « in clauso episcopali et alibi nequaquam », donc probablement au plus près du complexe cathédral.

Pourtant, le Temple finira également par obtenir l'autorisation de célébrer le culte dans une chapelle propre attenante à la « domus milicie » qui est mentionnée en 1209: Chartier du Temple d'Arles, n° 050 (janvier 1210).

Il s'agit selon toute vraisemblance de la chapelle connue au XIVe siècle sous le vocable de Saint-Jean, mais les Templiers possédaient encore une église Sainte-Catherine.

Voyez R. Bailly, Les Templiers, pages 127-128.

Certaines églises sont apparues tôt dans l'existence des commanderies, ainsi à Arles (avant 1152) et à Saint-Gilles (1169). La construction de celle d'Avignon n'a au contraire, été concédée qu'en 1273.

La plupart des églises sont citées assez tardivement, sans qu'il soit possible de remonter à leur origine. C'est le cas à Marseille ([1171-1181]), Saint-Paul (1203), Cavaillon (1209).

— Après la chute du Temple, on sait qu'en 1362, les Bénédictines récupérèrent l'église templière de Sainte-Catherine à Cavaillon.

— Parmi les biens laissés au Saint-Siège.

— Dans toutes villes, le fait qu'hôtels et lieux de culte sortirent du patrimoine de l'Hôpital

contribua à effacer assez tôt le souvenir des Templier. La conjoncture économique et politique des deux derniers siècles du moyen-âge devait encore contribuer à cet oubli.

— La chambre apostolique a aussitôt affermé les revenus de cette chapelle pour 4800 tournois d'argent.

Archives Segreto Vaticano, collectorie 260, fol. 2v (1317-1318).

— En mars 1338, les cures de Saint-Paul et de Cavaillon relèvent de la collation apostolique.

Gallia Christiana, n° IX, p. 134-136.

Dans le Comtat Venaissin, où le statut des églises rurales est un peu mieux éclairé grâce à la documentation pontificale du XIV^e siècle, le Temple et l'Hôpital paraissent avoir détenu beaucoup plus de cures que ne le suggèrent les actes des deux siècles précédents. En 1338, apparaissent ainsi, dans un triangle circonscrit par les évêchés de Saint-Paul, de Vaison et d'Orange, une petite dizaine d'églises passées à la Chambre apostolique par l'intermédiaire de l'Hôpital.

En 1338, lorsque le trésorier du Comtat s'occupe des revenus des desservants des cures qui appartenaient autrefois aux deux ordres, figurent pour le Temple, les églises de Richerenches-Bourbouton, Buisson, Saint-Roman de Malegarde, Villedieu, auxquelles il faut ajouter Saint-Vincent à Saint-Paul-Trois-Châteaux et la chapelle de Cavaillon, alors sans cures: *Gallia Christiana, t. I, p. 134-136, n° IX.*

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Chartes de l'évêché et des évêques de Cavaillon au XII^e siècle

En 1277, ce fut au sujet de la vente d'une terre sous sa directe que l'évêque eut à réclamer. Dans le contrat, on avait marqué que cet immeuble, sis entre les chemins de Robion et des Taillades, dans le voisinage d'une terre appartenant à l'hôpital des pauvres, était sous la directe du pape Clément IV; aussi les fermiers des revenus pontificaux dans le Venaissin, Bertrand de Lagnes et Bertrand Vital, avaient-ils encaissé le trézain. Bertrand de Mayrona, prieur des Taillades, fit, au nom de l'évêque, une protestation énergique devant Raimbaud de Sauve, le juge du Venaissin pour le pape, qui présidait aussi la cour des coseigneurs de Cavaillon; il exhiba les titres qui prouvaient son dire et obtint un jugement qui reconnaissait les droits du prélat (5 mai 1277) [1]. Nous n'insisterons pas davantage sur ces actes, mais nous attirerons spécialement l'attention sur ce fait, que le juge pontifical de Venaissin rendait aussi la justice à Cavaillon au nom des coseigneurs de la part de l'évêque et de ceux qui

partageaient encore avec le pape la seigneurie de la ville, c'était s'exposer à des confusions de pouvoir et à des empiètements. Le document qui vient d'être analysé nous renseigne encore sur l'endroit où le juge avait établi son tribunal: c'était chez les Templiers [2].

1. **Original:** *Cartulaire de l'évêché de Cavaillon, n° 52.*

2. « *Factum fuit hoc Cavellione, in plancaio domu Templi Cavellensis, ubi tunc jus reddebatur a dicio domino iudice.* »

Sources: Léon-Honoré Labande - *Les chartes de l'évêché et les évêques de Cavaillon au XIIe siècle* - *Revue d'histoire de l'église de France*, 1911, volume 2, numéro 12.

Commandeurs de Cavaillon

Pons de Netra (Poncius de Netra) est Commandeur en 1204

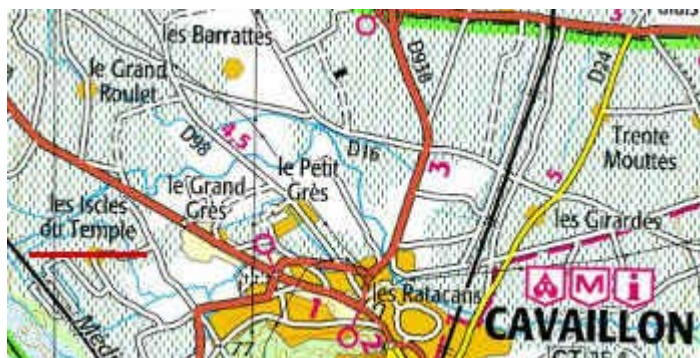
Guillaume de Clare (Guillelmus de Clari) en 1275.

(Il est Commandeur d'Arles 1263-1275, et 1284-1285).

Fonds: — Arch. des Bouches-du-Rhône, H2 32 et 164. — Inventaire de l'Archevêché d'Arles.

E.-G. Léonard. - *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs.* - Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Maison du Temple de Cavaillon



Localisation: Maison du Temple de Cavaillon

Les Templiers avaient à Cavaillon une Maison hors des murs au même lieu où l'on voit encore la Chapelle de Saint-Jean Baptiste. L'Eglise de Sainte Catherine dans la Ville bâtie suivant la tradition du Pays sur les ruines d'un Temple des faux Dieux appartenait aussi aux Chevaliers du Temple qui la faisaient desservir par des Prêtres séculiers. Les Religieuses Bénédictines fondées à Eygalières et transportées ensuite à Senas, et delà aux Taillades, succédèrent aux Templiers en 1362. Elles se fixèrent d'abord hors des

murs, mais les guerres du temps les forcèrent de s'enfermer dans la Ville à leur Maison de Sainte Catherine qu'elles occupent depuis lors. Cette Maison est fort riche: les Religieuses doivent la régularité qu'elles observent aux soins du Vénérable César de Bus, qui rappela dans cette Maison le bon ordre et la pratique des vertus.

Les Freres Pontifes de Bonpas et ensuite les Templiers qui leur succédèrent, avaient un Hospice auprès de Cavaillon, à peu de distance de la Chapelle de Norte-Dame des Vinières. On croit même que C'était un Hôpital; mais les titres qui pourraient autoriser cette conjecture sont absolument perdus.

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de Marseille, Membre de plusieurs académies. Aix M. DCC. LXXXVII. Pages 432-433.

Top

Châteauneuf-de-Gadagne (84)

Maison du Temple de Châteauneuf-de-Gadagne

Département: Vaucluse, Arrondissement: Avignon, Canton: Isle-sur-la-Sorgue - 84



Localisation: Maison du Temple, près des Margues

C'est sous ce nom que la commanderie est mieux connue aujourd'hui. Les Templiers de Provence eurent des possessions à Châteauneuf de l'Isle ou en l'Isle, dès la moitié du XIIe siècle. On ne sait, là encore, en quelle année fut fondée la maison du Temple qui dépendait d'Arles à son origine mais qui eut quelques commandeurs titulaires.

D'ailleurs les trois commanderies de la région:

Bompas, Châteauneuf et Cavaillon furent soumises à Arles puis à Avignon

Le commandeur d'Arles restant juridiquement visiteur des maisons de la Basse-

Provence, si nous en jugeons par l'acte du chapitre général de 1253 qui élit Renaud de Vichier comme Grand-Maître du Temple.

Le 30 mai 1170, date du premier document connu, Bernard de Calador, commandeur d'Arles, recevait la donation de Giraud de Châteauneuf qui consistait à tous les droits qu'il avait sur une terre située au-dessous de la maison du Temple et contigüe à la ferrage du Calvet (1).

1. Marseille, Archives Départementales, 56 H. Ancienne cote. Temple-Châteauneuf. 115

Cette indication montre bien une fondation titulaire antérieure. La commanderie de Châteauneuf ou encore de Gadagne eut d'autres commandeurs, même si nous avons la mention au mois d'avril 1209 du frère Vesianus et qu'en 1211 ce soit le commandeur d'Arles qui reçut une donation pour cette maison. Nous ne devons pas oublier que cela était chose courante chez les Templiers. Ne voyons-nous pas le commandeur de Bénévent en Italie recevoir des biens pour le commandeur de Wavre en Belgique, en 1188 (2).

2. Miraeus, Opera diplomatica et Historica. Bruxelles. 1723. tome III. Pars terria caput LXXX. page 1191. Pour l'acte, cf. Marseille. Archives Départementales H 32.

Donc, le fait qu'un commandeur étranger passe un acte pour une autre maison que la sienne n'est pas chose rare et cela n'est-il pas plus normal lorsque les signatures proviennent d'un commandeur régional et même le chef de la juridiction. Le même fait se passera au Ruou et dans d'autres maisons provençales.

Les Templiers de Châteauneuf de Gadagne eurent des biens à l'Isle-sur-la-Sorgues, c'est tout ce que nous pouvons affirmer. Quant à dire qu'ils eurent des biens et des possessions à Caumont-sur-Durance, nous n'en avons aucune preuve (3).

3. Lorsque je dis nous n'avons aucune preuve, il est utile et nécessaire d'ajouter pour l'instant.

Commandeurs de Châteauneuf

Vesianus, 1209

Jacques, 1214

Guillaume de Châteauneuf, 1217-1224

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977.

Maison du Temple de Châteauneuf-de-Gadagne

La commanderie d'Arles est très probablement à l'origine de maisons un peu plus

éloignées, comme par exemple à Châteauneuf-[de-Gadagne], dans le diocèse de Cavaillon, dont le statut demeure assez flou:

En 1170, le commandeur d'Arles reçoit une terre dans la localité « subtus domus milicie »

Chartier du Temple d'Arles, n° 013; voyez R. Bailly, Les Templiers, page 78-82

Les maisons castrales nous échappent davantage encore. Seuls les qualificatifs de « stare - maison avec étage ou maison de ville » à Méjanes ou à Aubais ou la mention d'un « solarium » à Châteauneuf-de-Gadagne, renvoient à des édifices de qualité et à étage.

Chartier du Temple d'Arles, n° 071 (in solario majori domus Templi)

Cela ne doit toutefois pas occulter le fait que ces maisons de village, comme les granges campagnardes, ont avant tout une fonction économique. Les chartes montrent clairement qu'elles centralisent les produits des redevances en nature apportées par les tenanciers. Elles devaient donc comporter des annexes agricoles destinées à conserver les réserves. Le rappel de cette fonction nous amène à présenter le système économique mis en place par les Templiers du Bas-Rhône.

Le raisin provenant des vignes concédées à mi-fruit était sans doute apporté dans les maisons templières au moment des vendanges. Il n'est pas rare en effet d'y rencontrer pressoir ou autres instruments à vinifier, tandis que certaines conservaient en 1308 des réserves de vin: il est fait mentions de pressoir à Châteauneuf et dans le cellier de Saliers et de marmites à bouillir le vin à Saliers.

Chartier du Temple d'Arles, n° 071, 172 et 173.

L'enquête de 1308 évoque à Arles deux cuves à vin et, dans le cellier, neuf tonneaux dont trois pleins de vin dit « médiocre » ou « mineur », et à Paulon, trois tonneaux de vin rouge. A Avignon, on trouve aussi deux tonneaux de « vin gros » destinés à la « familia » et deux autres dans la cour. L'inventaire dressé en 1309 par les commissaires pontificaux cite encore des réserves de vins dans presque toutes les granges du terroir arlésien.

Pour autant, cela ne me semble pas révéler une opposition massive et systématique à rencontre des moines-soldats. J'y verrais plutôt une inquiétude de la part des seigneurs locaux, comme des possédants plus humbles, face à la redoutable concurrence économique des commanderies. Une illustration de cette appréhension peut par

exemple être fournie par un conflit entre le Temple et les seigneurs de Châteauneuf-[de-Gadagne], Géraut II Amie puis son fils, qui ont tenté de limiter les acquisitions de l'ordre dans leur territoire.

Le lignage conteste un important legs délivré par Isnart de Robion, Chartier du Temple d'Arles, n° 071 (mai 1221) et 087 (9 mars 1226-67)

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Sénot, quartier des Magues

—1170, une terre aux Ferrailles (ferraio - fourages) c'est-à-dire en bas du village.

—Ce quartier s'étendait à l'est jusqu'à la place du marché, de part et d'autre du Sénot.

—Le commandeur d'Arles reçoit une terre dans la localité « subtus domus militi Templi »

Sources: Robert Bailly Les Templiers, page 78-82.

Top

Faucon (84)

Maison du Temple de Faucon

Département: Vaucluse, Arrondissement: Carpentras, Canton: Vaison-la-Romaine - 48



Localisation: Domaine du Temple à Faucon

Au point de vue religieux, Faucon était un prieuré de l'évêché de Vaison et de la province ecclésiastique d'Avignon. Le prieur, qui habitait la paroisse, percevait la dîme au 22e pour les blés et au 20e pour les autres fruits. Il avait sous ses ordres un vicaire ou secondaire pour l'aider dans ses fonctions curiales. L'habitation actuelle de Saint-Germain était autrefois une Maison de Templiers.

On peut dire que cette ancienne Maison du Temple a été saisie par le pape Clément V, et sortie de l'inventaire et l'héritage des Templiers destiné aux Hospitaliers de Saint-

Jean de Jérusalem.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, tome 9. Editeur: Au secrétariat de la société (Valence) 1866-1972.

Maison du Temple de Faucon

Faucon ou Faulcon, dans le Comté Venaissin au Diocèse de Carpentras et dans le ressort de la Judicature de la même Ville. On y compte 100 feux. La Paroisse dédiée à Saint Germain dont on fait la fête le 31 Juillet est desservie par un Prieur Curé et un Vicaire. Sainte Colombe est la Patronne du lieu; l'on célèbre sa fête le dernier jour de l'année.

A 100 pas de Faucon l'on trouve des vestiges d'une maison et d'une Eglise des Templiers. C'est un Prieuré réuni à celui de la Paroisse; il est sous le titre de Saint Germain. Les habitants de Faucon sont tous riches et laborieux. A chaque Maison est un petit jardin et des terres attenantes. La Communauté est obligée d'envoyer à Vaison deux soldats le jour de la foire de Saint André pour empêcher qu'il ne s'y commette aucune violence.

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de Marseille, Membre de plusieurs académies. Aix M. DCC. LXXXVII. Page 535.

Domaine du Temple à Faucon

Faucon, *Falco*, Saint-Germain, prieuré bénédictin de Tournus (*auparavent possession des Templiers*), diocèse et canton Vaison, aujourd'hui d'Avignon, arrondissement Orange, Vaucluse ; près de l'Ouvèze.

— *Achard, tome I, page 535.*

— *Beaunier-Besse, tome II, page 158.*

— *Clouzot, tome VIII, page 237.*

— *Joanne (1872), reste du monastère de Saint-Germain, ancienne commanderie de Templiers.*

— *Juenin, histoire de Tournus, pages 145 et 176.*

Sources: Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, page 1111. Dom Cottineau, Laurent-Henri. Macon 1935. -

Bnf

Top

Maison du Temple de Lapalud

Département: Vaucluse, Arrondissement: Avignon, Canton: Bollène - 84



Localisation: Maison du Temple de Lapalud

Lapalud ne remonte pas au delà du moyen âge, ou du moins si son antiquité est plus reculée, aucun titre authentique ne vient en corroborer la preuve.

Il ne fut, dans le principe, quant au quartier aggloméré, qu'un vieux manoir des Templiers, autour duquel d'humbles vassaux s'empressèrent de grouper quelques chétives habitations. Son nom lui vient des marais qui jadis avoisinaient ses remparts : ces marais n'existent plus, grâce aux travaux d'art qui ont enchaîné les flots impétueux du Rhône. Le bourg vieux se compose d'une centaine de maisons assez bien bâties, environnées autrefois d'une ceinture de murailles avec des tours rondes et carrées de distance en distance.

Nul édifice remarquable, dans le vieux bourg, que l'église paroissiale ; la maison Maligeac appartenant à M. de Beaune ; celle de M. le général comte Jullien, assise sur les fondements du cloître des Templiers.

La tradition la plus constante à l'égard de l'église de Lapalud est celle qui en attribue la bâtisse aux Templiers : c'est l'unique legs que le pays ait recueilli dans l'immense succession de ces religieux militaires enrichis outre mesure par les largesses des fidèles.

Durant le séjour des papes à Avignon, Lapalud ait été une demeure cardinalice, cela ne doit pas nous surprendre, d'autant que maintes petites villes de cette contrée, telles qu'Orange, Bagnols, Saint-Paul-trois-Châteaux, Bollène et Sainte-Cecile, revendiquent

la même prérogative. D'un autre côté, l'histoire du Comtat-Venaissin nous apprend que les grands dignitaires de la cour romaine, à l'exemple de leur chef suprême, s'étaient créés des résidences dans divers lieux de la province, et que là, en dehors du tourbillon des affaires, ils se délassaient, au sein d'une paisible retraite, des fatigues de l'épiscopat.

Ainsi rien d'étrange dans l'assertion qui assigne à notre localité, siège jadis d'une vieille commanderie de Templiers, le séjour d'un ou de deux cardinaux, alors que le Saint-Siège était fixé sur les rives du Rhône.

D'autant plus, que le pape et ses cardinaux ont oté de l'héritage des Templiers dut aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, toute une série de biens Templiers et aussi quelques biens Hospitaliers. Et Lapalud était une possession des Templiers.

Dragonet de Montauban, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, eut l'avantage de faire les honneurs de sa ville épiscopale à Clément V qui retournait à Avignon après la clôture du concile de Vienne, où la grande affaire des Templiers venait de recevoir la solution que tout le monde connaît. Arrivé à Pierre-latte, deux routes également viables pouvaient conduire le Pape sur le chemin d'Avignon : d'abord celle de Saint-Paul-trois-Châteaux, qui était alors fort fréquentée à raison de la dignité de cette ville, et ensuite celle de Lapalud, qui n'avait point encore l'importance qu'elle a eue plus tard par sa transformation en route nationale de première classe.

Quoique Clément eût la liberté de choisir entre ces deux voies, il préféra néanmoins la première pour ne pas avoir à traverser la commune de Lapalud qui, étant un fief de l'Ordre infortuné qu'il venait de proscrire, nourrissait peut-être contre ce Pape des pensées d'hostilité. La décision à l'égard de ces chevaliers malheureux fut prise en plein concile, de l'avis de tous les prélats qui en faisaient partie (*toto approbante concilio*) , mais cependant avec cette clause remarquable : « En vertu de notre présent décret, dit-il, qui devra sortir son effet à toujours, nous abolissons l'Ordre des Chevaliers du Temple, non en guise de sentence définitive que nous ne pourrions prononcer ici avec équité en jugeant d'après les enquêtes et procédures déjà faites à ce sujet, mais seulement par voie d'administration et comme mesure d'ordre arrêtée par le Saint-Siège. (1) »

1. Non per modum sententiæ definitivæ cum eam super hoc secundum inquisitiones et processus super his habilos, non possemus ferre de jure ; sed per viam provisionis seu ordinationis apostolicæ, perpetuo valitura sustulimus sanctione. (Bulle de Clément V, du 12 mai 1312.)

Ainsi ce n'était pas, à proprement parler, une condamnation en forme, mais une simple

abolition provoquée par la nécessité des circonstances et la clameur publique ; car une condamnation émanée de l'autorité judiciaire suppose toujours, avec l'intervention personnelle des accusés et leur libre défense, un débat contradictoire sur chaque chef d'accusation fourni par les actes de la procédure. Or, comme ces deux conditions ne furent point remplies ni ne pouvaient l'être au concile de Vienne, Clément écarte toute idée de sentence définitive de ce jugement qui n'avait été prononcé que sur le vu des pièces et hors de la présence des parties intéressées.

Sources: Rose, Elzéar Vêran, *Notice historique sur la paroisse de Lapalud, pour servir à l'histoire religieuse de ce département. Carpentras 1834.* - **Bnf**

Top

Limaye (84)

Maison du Temple de Limaye

Département: Vaucluse, Arrondissement Apt, Canton: Pertuis, Commune: La Bastide-des-Jourdans - 84



Localisation: Maison du Temple de Limaye

L'implantation à Limaye, dans le comté de Forcalquier s'effectue dans le dernier quart du XIIe siècle.

La piété des moines-soldats se laisse encore approcher par le biais des inventaires de leurs bibliothèques. La liste des ouvrages possédés par la maison du Temple de Limaye. Et la sélection des ouvrages s'inscrit ici dans une démarche résolument utilitaire. Mais il faut relever que la moindre commanderie, si modeste fût-elle, possédait bien les ouvrages de base de la liturgie des Heures comme de la messe. A Limaye il a été trouvé onze livres dont un missel, deux officiaires, un légendier:

A.-M. Legras, J.-L. Lemaître, « La pratique », p. 122-125, n° 3 et 14.

La moisson de reliques signalées dans les inventaires apparaît plutôt mince. Le lien avec la Terre sainte ressort des divers fragments de la Vraie Croix conservés à Limaye.

Certaines messes anniversaires doivent être célébrées par neuf chapelains à Arles ou par dix à Montfrin. Bertrand de Baux, lui, demande une messe anniversaire annuelle célébrée par vingt prêtres dans l'église du Temple de Limaye:

Chartier du Temple d'Arles, n° 172 (analyse d'un acte d'août 1252); Chartier du Temple de Montfrin et des Maisons du Gard rhodanien, n° 059 (février 1234) et 110 (septembre 1277); et A. du Roure, Notice historique, PJ n° x (13 avril 1274).

Il existe toujours une chapelle Notre-Dame de la Cavalerie de Limaye qui était l'ancienne chapelle de la Maison du Temple. Elle est de nos jours dans une propriété privée.

Sources: Damien Carraz - L'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Maison du Temple de Limaye

Chapelle Notre-Dame de la Cavalerie de Limaye: Chapelle du XIIIe siècle (Templiers).

La maison du Temple de Limaye (un lieu-dit de la Bastide-des-Jourdans) est mentionnée pour la première fois dans un acte de 1176 comme donataire d'une église sise à Saint-Saturnin d'Apt (Saint-Maurice-de-la-Cavalerie). Cette maison, dont les origines restent obscures, était déjà pourvue d'un commandeur, Raymond de Roquebrune. Nul doute qu'elle ne se trouvât dès lors assez richement dotée. Son implantation à Saint-Saturnin d'Apt nous donne une idée du rayonnement qu'elle avait atteint dans la deuxième moitié du XIIe siècle.

Comme les archives de ladite maison ont à peu près entièrement disparu, il n'est pas possible non plus de suivre, même à grands traits, les différentes phases de son développement. Nous avons cependant la certitude qu'il s'agissait là d'une commanderie très importante, sinon d'une préceptorale, car le nombre des frères qui y furent arrêtés en 1308 était aussi élevé que celui des membres de l'Ordre trouvés dans les maisons d'Arles et d'Aix. Le procès-verbal d'arrestation de ces frères est malheureusement amputé de la partie qui nous eût permis de connaître leurs possessions.

C'est donc à titre purement hypothétique que nous comprendrons parmi ces possessions en dehors de celles de:

Saint-Saturnin-lès-Apt, *Département: Vaucluse, Arrondissement et Canton: Apt - 84*

De **La tour d'Aigues**, *Département: Vaucluse, Arrondissement: Apt, Canton: Pertuis - 84* et

De **Lauris**, *Département: Vaucluse, Arrondissement: Apt, Canton: Cheval-Blanc - 84* qui sont sûres.

Le castrum de **La Brillanne** que l'Ordre avait obtenu, dès 1144, de la comtesse Adélaïde, *Département: Alpes-de-Haute-Provence, Arrondissement et Canton: Forcalquier - 13*

Ainsi que divers biens situés :

A **Cadenet**, *Département: Vaucluse, Arrondissement: Apt, Canton: Cheval-Blanc - 84*

A **Villelaure**, *Département: Vaucluse, Arrondissement: Apt, Canton: Pertuis - 84*

Et peut-être même à **Codols**, dans le territoire de Castellet, *Département: Vaucluse, Arrondissement et Canton: Apt, Commune: Castellet - 84*

Sources: Joseph-Antoine Durbec - Les Templiers et Hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes - Editions, Le Mercure Dauphinois - Grenoble - 2001

Praeceptores de Limaye

Raymond de Roquebrune (Raimundus de Rocabruno) - 1176

Guillaume Raybaud (Guillelmus Raybaudi) - 1308

Fonds:

Archives des Bouches-du-Rhône, B.151, 155, 156, 296, 433

Voir Schottmuller, II, p. 424, 426 et 429.

Prutz, p. 336, 342.

Liste des Frères de Limay arrestés en 1307

Fr. Raimundus Blancaudus Camerarius de Limasia (Limay).

Fr. Bernardus de Thore de Limasia (Limay).

Fr. Raimundus Saluator aut Sannaire de Limasia (Limay).

Fr. Guillelm Cobrati de Limasia (Limay).

Fr. Hugo Atizalli de Limasia (Limay).

L'Histoire Chronologique de Provence, tome II depuis l'établissement de son comté jusqu'aujourd'hui le XVIIe siècle. Par le sieur Honoré Bouche

Mazan (84)

Domaine du Temple de Mazan
Département: Vaucluse, Arrondissement: Carpentras, Canton: Pernes-les-Fontaines - 84



Localisation: Domaine du Temple de Mazan

Mazan avait été entouré de murs pendant le XIVe siècle, et il avait eu une commanderie de Templiers.

A côté de l'église, dit M. J. Courtet, un gros pâté de maisons remplace l'ancienne commanderie des Templiers.

On voit encore sur un mur un chevalier sculpté, dans son armure, il reste une belle porte du XIIe siècle.

Puis, selon le même auteur, le cimetière est très-pittoresque, par la forme des tombes il rappelle celui des Aliscamps à Arles. M. Garcin et Achard signalent près de Mazan la chapelle de Saint-Andéol bâtie, selon lui, sur les débris d'un temple païen dont il reste des traces.

Sources: Du Boys, Jean. Revue de Paris, page 93. Paris 1868. - **Bnf**

Top

Olonne (84)

Fief du Temple d'Olonne
Département: Vaucluse, Arrondissement: Carpentras, Canton: Vaison-la-Romaine, Commune: Rasteau - 84



Localisation: Fief du Temple d'Olonne

Le château d'Olonne (entre Roaix et Séguret) avait été élevé sur les ruines d'une villa gallo-romaine. C'était un fief possédé d'abord par les Templiers de Roaix, qui en prêtèrent hommage au comte Alphonse en 1253 et qui firent bâtir la chapelle de Saint-Jean sur l'emplacement d'un couvent de Bénédictins dépendant de Montmajour d'Arles, d'après J. Fornéry. Des Templiers, le fief passa au Saint-Siège, qui le donna à Hugues Scofini, puis à Bertrand des Baux, qui en prêta hommage au pape le 25 février 1364. Après les Baux, il passa aux Tillia, en faveur de l'un desquels il fut érigé en marquisat par le pape Benoît XIV, le 28 mai 1755.

Avant la Révolution c'était un bourg formant une paroisse, dont le desservant était à la nomination de l'abbé de Montmajour.

On peut dire que cette ancienne Maison du Temple a été saisie par le pape Clément V, et sortie de l'inventaire et l'héritage des Templiers destiné aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, tome 9. Editeur: Au secrétariat de la société (Valence) 1866-1972.

Top

Orange (84)

Maison du Temple d'Orange

Département: Vaucluse, Arrondissement: Avignon, Canton: Chef-lieu de cantons - 84



Localisation: Maison du Temple d'Orange

Les biens acquis dès les années 1130 au coeur des cités de Saint-Paul-trois-Châteaux ou d'Orange, nous échappe en grande partie. Mais, nous savons que dès 1136, ce n'est pas moins d'une vingtaine de représentant de la chevalerie locale, au nombre desquels les familles de Pierrelatte, de Saint-Paul et Viadier, que le Frère Arnaut de Bedos de la chevalerie du Temple, reçoit de très important dons au coeur de la cité. De plus, la famille de Saint-Paul, donnera quatre chevaliers au Temple, celle de Viadier n'en donnera qu'un, mais se désistera de quelques vignes en faveurs de Richerenches.

Arnaut de Bedos sillonne encore la région afin d'asseoir définitivement la présence de l'ordre. En novembre 1136, bien qu'aucun nom de frère n'apparaisse dans la charte, c'est probablement lui qui reçoit de Tiburge Ier d'Orange divers biens et droits qui marquent le début de la présence du Temple dans cette ville. Deux ans plus tard, cette présence se renforce lorsqu'une dizaine de coseigneurs des arènes d'Orange lui donnent leurs parts sur l'antique édifice (1).

1. Cartulaire de Richerenches, n° 10 (7 novembre 1136) et 41 (26 septembre 1138)

L'unification de la seigneurie à Orange, autour des princes a porté préjudice non seulement à l'Hôpital, mais également au Temple, ainsi qu'en témoigne les relations tendues avec le coprince Raimon Ier.

Roncelin de Fos, maître du Temple en Provence, dut ainsi intervenir pour que ce dernier restitue une partie du legs fait à l'ordre par Guilhem III, l'autre coprince (février 1257).

Un compromis fut trouvé en 1265, mais les démêlés n'en restèrent probablement pas là, puisque Raimon Ier, à l'heure de dicter son testament, en 1281, se préoccupait encore d'expié les forfaits commis contre l'église des Templiers d'Orange et chargeait son fils Bertran III de rembourser les dommages qu'il avait causés.

Guilhem III, au mépris de son testament, et par haine de son oncle Raimon Ier, avait

laissé une partie de ses droits sur Orange aux Templiers. Raimon Ier s'était donc emparé de l'héritage par la force et avait obtenu, en 1265, de Roncelin de Fos, l'abandon des droits de l'ordre contre quelques concessions à Camaret et à Jonquières plus 5000 sous (2).

2. Barthélémy, n° 501 (2 février 1265); J. Bastet, Histoire, p. 66; et id., Essai, p. 143. Pour l'Hôpital, F. Mazel, La noblesse, p. 467.

Sous Clément IV, l'attachement à la région et à l'alliance française se conjuguèrent dans la sauvegarde des intérêts des ordres militaires du Bas-Rhône (3).

3. Inventaire des Bulles Pontificales relatives aux Ordres Militaires dans le Bas-Rhône, n° 145-155; et C. Nicolas, Un pape Saint-Gillois, p. 275-291. Clément IV s'est notamment attaché un hospitalier, Pierre de Beauvoisin, comme chambrier, et il a très certainement facilité sa promotion comme commandeur de Saint-Gilles, CGH, n° 3320 (29 octobre 1268), 3404 (24 octobre 1270), 3467 (6 août 1272) et 3839 (24 juillet 1283).

Outre la normalisation de la vie religieuse, il s'agissait notamment pour le Saint-Siège de préserver les ordres militaires de la multiplication des attaques laïques, nées d'un double contexte de contestation anticléricale et de concurrences économiques. C'est ainsi, en effet, qu'il faut comprendre les dizaines de bulles invitant les évêques à protéger les frères et à empêcher qu'on ne les moleste ou que l'on s'en prenne à leurs intérêts, comme les menaces d'excommunication à l'encontre des usurpateurs de leurs biens. La plupart de ces bulles ont une portée générale, mais beaucoup s'appliquent spécialement aux vexations subies par les frères dans les diocèses d'Arles, d'Orange, de Marseille ou bien dans l'ensemble de la Provence. Particulièrement nombreuses dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, notamment à partir de Grégoire X, elles rendent bien compte d'une certaine montée des tensions à rencontre des moines-soldats au sujet de laquelle on s'interrogera bientôt.

Dans le Comtat pontifical, une préférence pour l'Hôpital:

Si l'on en reste au seul espace bas-rhodanien, le pontificat de Grégoire X semble justement avoir constitué un tournant dans les relations entre la papauté et les ordres militaires en inaugurant une nette préférence pour l'Hôpital. Le 27 janvier 1274, en vertu du traité de Paris, et après la disparition d'Alphonse de Poitiers et de Jeanne de Toulouse (août 1271), le Saint-Siège reprenait l'administration directe du marquisat de Provence. Dès le 29 janvier, le pape ordonnait à Guillaume de Villaret, prieur de Saint-Gilles, de se joindre aux deux commissaires pontificaux chargés de prendre possession de ce territoire. Le 13 février, les frères de l'Hôpital recevaient la garde de huit places

comtadines. Et trois mois plus tard, à partir de Lyon où il venait de réunir un nouveau concile oecuménique, le pape confiait à Villaret la garde et l'administration du Venaissin avec la charge de recteur.

Raimon de Grasse, commandeur d'Orange (1270-1285), était alors nommé sénéchal au cours de ce même concile. Il est mentionné à cette charge au moins jusqu'en 1282.

Ce dernier, qui avait déjà occupé la charge de viguier sous Alphonse de Poitiers, était particulièrement qualifié pour assurer la transition entre les administrations comtale et pontificale. Il est mentionné à cette charge au moins jusqu'en 1282 (4).

4. J. Raybaud, Histoire, T, I, page 180. Raimon de Grasse en avait profité pour cautionner et « legaliser » l'usurpation de plusieurs « castra » dont l'Hôpital s'était rendu coupable sous Raimon VII, ainsi que le montre une enquête de 1290 diligentée par le recteur du Comtat afin de récupérer ses droits.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. PUL

Maison du Temple d'Orange

La ville épiscopale d'Orange reçut sa maison du Temple tout comme Saint-Paul-Trois-Châteaux et toutes les villes épiscopales. Généralement, ces maisons étaient établies uniquement en qualité de représentation, même si elles avaient à leur tête des commandeurs titulaires.

Le 7 novembre 1136, Arnaud de Bedos, recevait de dame Tiburge, un serf avec toute sa famille et son tènement, cinq sous de rente sur le moulin d'Alme et mille sous melgoriens qui seront versés après sa mort (1). C'est une simple donation de biens qui ne prouve rien sur l'installation des Templiers dans la ville. Les frères s'établiront dans la cité épiscopale de la principauté à partir du 23 septembre 1138, jour où Guillaume Richair et ses co-héritiers concèdent et donnent à la glorieuse milice du Temple de Salomon, entre les mains d'Arnaud de Bedos, qualifié à cette occasion de maître de Richerenches, l'antique édifice des Arènes d'Orange, en présence de Guillaume, évêque d'Orange (2). On constate encore une fois que les interprétations des textes induisent en erreur. Les Templiers ne reçoivent pas quelques droits sur les arènes, mais l'édifice en entier (3).

1. Avignon, fol. 7 - Ripert-Monclar, Cartulaire de Richerenches 10.

2. Avignon, fol 24-24v^o - Ripert-Monclar, 41 - Albanes, « Gallia Christiana Novissima. Orange. n°88.

3. DURBEC, (J-A), Les Templiers en Provinces, dans la Provence Historique t, IX, 1959, page 4.

Ce qu'il y a de certain est le manque de documents concernant la maison d'Orange. Le premier commandeur connu, est cité dans un acte des environs de 1160 en qualité de témoin. A partir de cette année une liste de commandeurs peut être établie d'après les actes d'autres commanderies ou maisons religieuses de la région. L'union étroite qui existait entre Orange et Richerenches montre bien l'intérêt d'avoir une maison dans les villes épiscopales, intérêt à la fois religieux et politique, mais aussi commercial.

Malgré les lacunes, on peut se rendre à l'évidence qu'une opération foncière importante s'établit.

Guillaume des Baux, prince d'Orange, confirmant les biens acquis à Camaret et à Jonquières permet d'acheter tout ce que les Templiers voudraient à Jonquières, Orange et Courthézon, même si les achats s'élevaient à plus de 20.000 sous melgoriens (4). On ne sait plus rien, ni si des achats furent effectués ou pas. Seuls quelques noms de commandeurs peuvent être notés au travers de divers actes.

4. Marseille, Arch. Départementales, 56 h, ancienne cote, 115 - Albanes, n° 102.

Commandeurs d'Orange

Giraud Marcel, v. 1160.

Elie, v. 1185-1187.

Vesianus, 1204.

Guillaume Thomas, 1205.

Raymond de Clansac, 1214.

Robert, 1229.

Barnier, 1266.

Pons de Grillon, 1274.

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977.

Top

Richerenches (84)
Maison du Temple de Richerenches <i>Département: Vaucluse, Arrondissement: Avignon, Canton: Valréas - 84</i>



Localisation: Maison du Temple de Richerenches

Entre le printemps et l'automne 1136, sans doute guidé par Pons de Grillon, Arnaut de Bedos est à Richerenches où il reçoit d'Uc de Bourbouton et d'une dizaine d'autres familles la donation initiale qui constituera la future commanderie du lieu. Entre la fin de l'année 1136 et la fin de l'année 1138, celle-ci se trouve rapidement complétée par d'autres apports gracieux dans les terroirs environnants reçus entre ses mains et celles de ses compagnons, dont la mémoire est conservée dans le cartulaire de Richerenches.

Cartulaire de Richerenches, n° 1 ([19 mars-10 novembre 1136]), 14 ([fin 1136 ou 1137]), 38 (10 novembre 1136), 23-24 (mars 1138), 25 ([1138]), 2 (15 juin 1138), 33 et 47 ([après le 16 juin 1138]), 34 (12 octobre 1138), 4-5 (13 octobre 1138), 28 [(1138)], 45 ([1138 ou début 1139]) et 55 ([1138-début 1140])

Sources: Damien Carraz - *l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône* - 2005. PUL

La création de la Commanderie des Templiers de Richerenches

En 1136, le seigneur Hugues de Bourbouton (petite seigneurie à 2km de Richerenches) fait don de certaines terres à l'Ordre du Temple, dont celle de Richerenches, alors inhabitée et inculte. La première Commanderie des Templiers de Provence y est créée. Les marais sont asséchés et la production agricole s'oriente autour des élevages de chevaux et moutons. C'est au cours de l'année 1138 que la Commanderie des Templiers atteint son plein développement, elle devint chef-d'ordre ou préceptorie (les autres commanderies de Provence en dépendaient) et l'un des plus grands haras de France. La même année, Hugues de Bourbouton entre dans l'ordre comme chevalier et fait don de tous ses biens: il devint commandeur. La commanderie est alors installée dans un quadrilatère de 74 mètres au nord, 81 mètres au sud, 58 mètres à l'est et 55 mètres à l'ouest, entouré de remparts et de tours. On y trouve des logements, une

chapelle, une forge, des bâtiments agricoles et des ateliers d'artisanat.

L'Enclave des Papes

Richerenches dans une enclave ! En venant à Richerenches, vous pénétrez dans un territoire géographique et administratif unique en France. Vous êtes dans l'Enclave des Papes, morceau de Vaucluse enclavé dans la Drôme composé de quatre villes et villages: Valréas, la capitale, Richerenches, Grillon et Visan.

Pour comprendre les origines de l'Enclave des Papes, il faut remonter au temps où les Papes vivaient encore en Avignon.

En effet, pendant tout le 13e siècle, des luttes sans merci déchirent le nord de l'Italie. A Florence et dans Rome, où les ruines dévorent la ville, les Guelfes, partisans du Pape, s'opposent aux gibelins, partisans des empereurs germaniques. Le trône de Saint-Pierre est si fortement menacé que les papes quittent Rome et transportent le Saint-Siège en Avignon où ils résideront au cours du 14e siècle. En quelques décennies, cette ville rhodanienne devient une opulente cité commerciale et intellectuelle qui brille en Europe d'un éclat sans pareil.

Les papes ne cessent d'acquérir des terres d'Avignon, afin d'agrandir leur domaine et d'en tirer de substantiels revenus et surtout d'asseoir leur pouvoir face aux Etats du Royaume.

En 1317, après son élection à Lyon, le Pape Jean XXII, très malade, au cours d'une étape sur le chemin d'Avignon, goûta un vin de Valréas. « Il s'en trouva fort ragaillardi », et même très vite guéri. Il conclut que ce vin était miraculeux. Aussi, pour en disposer à sa convenance, il acheta la cité au Dauphin du Viennois. L'Eglise, héritant les biens des Templiers, Richerenches agrandit le territoire en 1320, puis Visan en 1344 et Grillon en 1351. L'Enclave était née ! Cette enclave permettait surtout au Pape de posséder une place-forte papale au sein des Etats du Dauphiné, propriété du Royaume de France. Elle fut délimitée par des bornes papales que l'on peut encore admirer à certains endroits (le circuit est disponible au Point-Tourisme).

Mais, curieusement, en traçant les limites définitives, l'administration pontificale s'aperçut qu'une petite bande de terrain, appartenant au Dauphiné, séparait toujours le Comtat Venaissin de la Région de Valréas. Le Pape s'efforça donc de racheter cette petite bande de terrain mais, en vain, le Roi de France s'y opposa, inquiet de l'avancée

du Saint-Siège dans le Midi. Toute communication entre les deux possessions pontificales était donc impossible, sans franchir le territoire français. Mais, en 1791, après la Révolution, l'Enclave des Papes, dépendant du Comtat Venaissin, fut rattachée à la France et, à la formation des départements, les habitants de l'Enclave des Papes, désirant rester provençaux, devinrent vauclusiens. Ainsi, l'Enclave des Papes fut rattachée au Vaucluse malgré son isolement dans la Drôme.

L'Enclave des Papes devint une véritable enclave vauclusienne en terre drômoise, unique en son genre !

Sources: Patrimoine Templier de Richerenches.

Maison du Temple de Richerenches - Trudon des Ormes

Le Temple de Richerenches était d'ancienne fondation, puisqu'elle aurait été créée vers les années 1135-1136. Le premier nom que nous rencontrons dans le Procès, à propos de Richerenches, est celui de Raymbaud de Caromb, chevalier. Raymbaud, enquêté dès le 10 novembre 1307, était alors commandeur de Chypre; il avait soixante ans, et avait été reçu, en cette maison de Richerenches, dans le Comtat Venaissin, vers l'an 1265, à la Pentecôte, par le commandeur de Provence, frère Ronssolin de Fos. Ces réceptions de chevaliers se faisaient souvent avec un certain apparat; des parents ou des amis accompagnaient le jeune chevalier en vue de la cérémonie de profession et Raymbaud nous apprend que son oncle, l'évêque de Carpentras, était au nombre des assistants.

Un des commandeurs de Richerenches fut un chevalier, nommé frère Raymond Chambaraut, au dire d'un Templier du pays, frère Bertrand Arnoud de Valréas, reçu par lui, « apud Richarenches », en qualité de sergent, en 1280 ou environ.

Un autre Templier qui avait habité longtemps la grange du Temple de Peyrolle, dit avoir été reçu, en 1294, en la maison de Richerenches, par Pons de Brozet souvent cité.

Précepteur de Richerenches: vers 1280, frère Raymond Chambaraut, chevalier.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Maison du Temple de Richerenches - Laurent Dailliez

Les Templiers arrivèrent dans la région par la ville épiscopale: Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 19 mars 1136. Deux donations ce jour-là, implantaient les Templiers dans

le nord de la Provence. Donc, en ce vendredi, quelques seigneurs: de Pierrelatte, de Saint-Pastor. Veteris et Carbonel donnent à la Milice du Temple, plusieurs pièces de terre, ce qu'approuvent l'évêque et les chanoines de la cathédrale réunis en chapitre (1). L'évêque, s'il confirma la donation, fut généreux envers les Templiers puisque le même Jour, en présence des coseigneurs de la ville, les seigneurs de Viadier, de Saint-Paul et de Donzère octroyait au Temple, l'église Saint-Jean, le palais du même nom qui lui est contigüe et le quartier de la ville de Saint-Paul entourant ces deux édifices. Anne de Saint-Paul confirme la donation et se garde un obit sur les redevances des fours, moulins et eaux (2).

Durant l'été, entre le mois de mars et celui de novembre, le futur lieu de Richerenches est donné à la Milice du Temple par plusieurs seigneurs, parmi lesquels se trouvait le principal: Hugues de Bourbouton. Douze seigneurs au total font donation d'un franc-alieu situé au nord de la rivière d'Elson (3), à l'est de l'étang de Granouillet. L'acte précise que c'est dans ce lieu que sera construit le monastère (sic). Trois frères du Temple sont cités: Arnaud de Bedos, Hugues de Panaz et Guichard (4). Le lieu est occupé au fur et à mesure. Au cours des mois qui allaient suivre, les Templiers purent acquérir toute la seigneurie de Bourbouton et purent même essaimer pour fournir aux frères de nouvelles fondations: Orange et Roaix.

Le 16 juin 1138, le donateur principal, Hugues de Bourbouton, fait sa profession dans l'Ordre du Temple. Cette mention prouve bien qu'il y avait un temps de probation pour entrer dans l'Ordre, puisque le donateur-fondateur s'était donné à l'Ordre du Temple en 1137. Ce 10 juin, donc, toute la famille est réunie pour régler les affaires des propriétés. Hugues, en présence de Gérard, évêque de Saint Paul Trois Châteaux fait sa profession et se donne au Temple avec une partie de ses biens. Les parents: Hugues, sa femme, Bertrand leur neveu et Ripert Folraz donnent tout ce qu'ils possèdent au lieu de Bourbouton en faisant quelques restrictions, permettant à la femme et aux enfants de subvenir à leurs besoins (5).

Arnaud de Bedos va recevoir tout le territoire au fur et à mesure que les accords seront passés entre les coseigneurs et étendra de ce fait son champ d'action et celui de la nouvelle communauté.

Vient ensuite Hugues de Montségur avec sa donation à la fin du mois de juin 1138 (6). Le lundi 26 septembre ce sera l'acquisition de la future commanderie d'Orange par Guillaume Richard (7).

Le territoire de Bourbouton devient Richerenches. L'importance de la maison se fait déjà

sentir et le 13 octobre 1138, les biens du Temple s'agrandiront par la donation des bois situés entre le chemin qui va vers Valréas et Saint-Amand et la rivière de Lauzon (8). La donation totale sera faite le treizième jour par Hugues, son fils Nicolas et tous les héritiers (9). Tout le territoire de Richerenches appartiendra désormais aux Templiers qui avaient entamé les constructions du monastère (sic).

A la fin de l'année 1138, l'église était construite ainsi que le signale un acte de donation émanant de la famille de Sabran. Les seigneurs donnent tout ce qu'ils ont au territoire de Brento. Il s'agit d'une condamine qui s'étendait de Visan à l'église Sainte-Marie de Richerenches et se terminant par la voie qui allait de Valréas à Beaume (10).

A partir de cette date, Richerenches devient une maison régulière. Arnaud de Bedos, en sa qualité de maître en Provence et partie des Espagnes, va céder sa place de supérieur de Richerenches à un commandeur régulier qui continuera l'élan donné au moment de la fondation. Le premier commandeur titulaire sera Gérard de Montpierre. Il recevra de nombreux biens de la part des seigneurs de la région comme Bertrand de Beaume de Venise (11).

En dix ans, les Templiers de Richerenches seront les seigneurs de tout le territoire. Ils reçurent des cens, des droits, des rentes, des serfs, etc. A partir du mois de mars 1139, on connaît l'orientation de la commanderie quant à sa destinée économique et aux revenus. Les procès et les contestations n'allaient pas tarder à apparaître. C'est ainsi qu'en 1139, Hugues de Bourbouton étant commandeur de Richerenches, se trouve devant Gérard, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour un jugement que demande Pierre Dubois. Au cours de cet arbitrage, les Templiers sont soutenus par le témoignage du chanoine Guillaume Ranoard (12).

L'action d'Hugues de Bourbouton ira en croissant. Son rôle, en dehors de commandeur et de supérieur d'une communauté, fut de remembrer toute la propriété tant et si bien qu'à sa mort, les templiers possédaient une richesse foncière et juridique de la plus grande importance. Hugues de Boubourton n'apparaît plus en qualité de commandeur à la fin de l'année 1141. Il avait été remplacé par Hugues de Panaz.

L'élan des premières années sera poursuivi durant tout le XIIe siècle. Hugues de Bourbouton aura tout de même la joie de voir son fils Nicolas entrer dans l'Ordre. En effet, le 3 décembre 1145, un texte nous précise que Nicolas de Bourbouton, imitant l'exemple de son père, Hugues troisième commandeur du Temple et commandeur de

Richerenches fait profession dans l'Ordre du Temple en présence de dom Lauzon, abbé de Notre-Dame d'Aiguebelle (13).

Hugues de Bourbouton mourut dans les six premiers mois de l'année 1151. Il faut penser qu'il quitta ses frères vers le mois de juin de cette année puisque nous le trouvons dans les actes, en qualité de témoin jusqu'à la fin mai et que le 18 juin 1151, il était remplacé par Déodat de l'Etang lors de la réception, comme Chevalier du Temple, du seigneur Dalmas de Beaume (14). Cela n'empêcha pas les membres de la famille du fondateur commandeur de continuer leurs largesses en faveur de la commanderie. Le 28 août 1152, le neveu du commandeur, Bertrand est reçu dans l'Ordre du Temple par Pierre de la Rovière, maître du Temple en Provence et partie des Espagnes, en présence de Déodat de l'Etang commandeur et bailli de Richerenches. Ce document est intéressant surtout en ce qui concerne la hiérarchie des frères. Bertrand de Bourbouton, tout en se donnant à l'Ordre du Temple, ainsi que tous ses biens, se réserve les revenus tant qu'il vivra dans le siècle à condition de donner le superflu à la maison de Richerenches et de vivre célibataire. Bertrand de Bourbouton, comme le comte de Barcelone, Raymond-Bérenger et bien d'autres dont les textes rapportent l'admission, sont de l'ordre quant aux participations et aux bénéfices spirituels (15).

La vie religieuse était aussi bien établie et bien réglée. Une communauté de vingt frères est signalée en 1171. Ces frères sont des Chevaliers du Temple (16). Deux et même trois chapelains servaient la communauté

On s'aperçoit que la première maison régulière de Provence est bien implantée. Ses biens s'étendent dans toute la région et les acquisitions des XIIe et XIIIe siècles permirent aux templiers, soit de fonder de nouvelles maisons, soit de créer des fermes et des granges. Les lieux dans lesquels se trouvaient des acquisitions aux alentours sont:

- Beaume de Transit: serfs, biens divers, terre, droit de faire tisser deux pièces de toiles gratuitement chaque année (acte du 18 juin 1151).
- Alcion: biens divers.
- Colonzelle: biens divers, terres, eaux, près, bois, garrigue, rentes.
- Grillon: biens divers, dîmes.
- Valréas: biens divers.
- Brente: biens divers, près, terres, dîmes.
- Montségur: serf, rentes.

- Conzonaz: droit de pacage.
- Visan: rentes, gages, droits de pacage.
- Grignan: serf, biens divers.
- Graneuil: rentes, près, étang, terres.
- Saint-Auban: terres.
- La Garde-Adhémar: terres, droit de leyde et de pacage.
- Chansanz: biens divers.
- Jonquières: condamine.
- La Couronne: franc-alleu.
- Saint-Marcellin-les-Vaisons: terres, pacages, eaux, bois, droits.

Et les unions spirituelles furent établies avec l'abbaye de Notre-Dame d'Aiguebelle dès la fondation. Une autre union s'établira avec les chartreux du Val Saint-Hugon (17). Les chartreux venaient de fonder leur nouveau monastère et voulant grouper leurs terres et les biens, ils demandèrent aux templiers de Richerenches de leur céder leurs biens du Val. C'est en 1173-1174 qu'Albert de Vaux et Isinidon d'Aix, procureurs des maisons de l'Ordre du Temple de Salomon en deçà des mers, du consentement d'Arnaud de la Tour Rouge, maître en Provence et partie des Espagnes, du couvent réuni de Richerenches, des frères de cette maison et du commandeur de Bourgogne, à la prière de Guigues et des frères de la Chartreuse, cèdent tout ce qui appartient à l'ordre dans le territoire du Val Saint-Hugon, à la condition de participer aux bienfaits spirituels de l'Ordre et de la maison de la Chartreuse (18).

Les relations spirituelles n'empêchèrent pas les Templiers de s'en prendre aux évêques. Il faut dire aussi que les prélats, devant l'indépendance de plus en plus grandissante du Temple, perdirent beaucoup de leurs prérogatives. En 1230, un différend s'étant élevé entre Geoffroy, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux et Bertrand de la Roche, commandeur de Richerenches, l'évêque de Die donna raison à son confrère. Le commandeur n'accepta pas la décision et en appela au pape. Un arbitrage fut définitivement réglé par Jean Brusseau, évêque de Toulon qui demanda aux templiers de porter honneur et respect à l'évêque et sollicita du prélat de protéger l'Ordre du Temple (19).

La commanderie rayonna dans toute la région durant toute son existence et même en 1296, lorsque l'Ordre du Temple semblait décliner avec un nombre restreint de religieux, le maître en Provence, Guigues Adhémar et Guillaume Hugolin, commandeur de Richerenches, recevaient en fief le château de Grillon avec toutes ses dépendances

(20).

L'influence de Richerenches s'étendra sur toute la Provence par les filiales que fonderont les templiers.

Commandeurs du Temple de Richerenches

Arnaud de Bedos, 1136-1138 - maître en Provence partie des Espagnes - procureur de Richerenches.

Gérard de Montpierre, 1138-1139.

Hugues de Bourbouton, 1139-1141.

Hugues de Panaz, 1141-1144.

Hugues de Bourbouton, 1145-1151.

Déodat de l'Etang, 1151-1161.

Guillaume de Biais, 1161.

Déodat de l'Etang 1162-1173.

Foulques de Bras, 1173-1179.

Pierre hier, 1179.

Hugolin, 1180-1182.

Raimond, 1200-1203.

Déodat de Bruissac, 1205-1212.

Bermond, 1216-1220.

Bertrand de la Roche, 1230.

Rostang de Corris, 1232.

Raymond Seguis, 1244.

Raymond de Chambarand, 1260-1278.

Ripert Dupuy, 1280-1288.

Guillaume Hugolin, 1288-1300.

Pons d'Alex, 1300-1304.

Raimbaud Alziari, 1304.

Guillaume Hugolin, 1308.

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Editions Alpes - Méditerranée - Nice 1977

Maison du Temple de Richerenches

Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus renommées de Provence, entretient des rapports suivis avec Roaix. La liste suit de ses commandeurs, appelés « maîtres » vers le milieu du XIIe siècle.

En mars-novembre, Hugues de Bourbonnont et sa famille donnent des terres aux Templiers en la main d'Arnaud de Bedoz et de Hugues de Panaz.

Le 15 juin 1138, les mêmes donnent des terres en franc alleu à l'Ordre du Temple, en la main d'Arnaud de Bedoz et de Gérald de Montperreux. On commence à construire la commanderie de Richerenches.

Le 15 juin 1139, Hugues de Bourbonnont donne tous ses biens à la commanderie de Richerenches, et se fait Templier, en la main de Gérald de Montperreux.

Hugues de Bourtonnont (Hugo de Bolbotone) sans titre - 1140-1141

Hugues de Panaz (Hugo de Panaz) - 1141

« frère du Temple et gouverneur de cette maison » en octobre 1141

Le 15 mars 1144, une charte est attestée par Gérald de Montperreux, Bernard de Rollan, Rostanou Le Chapelain, Hugues de Bourbonnont. « Nous quatre commandeurs de Richerenches »: un bel exemple de bonne humeur et de fraternité.

Hugues de Panaz, sans titre, en 1144; en 1146 il est à Gérone, et ne revient plus en France. (Cartulaire d'Albon).

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Commandeurs du Temple de Richerenches

Arnaud de Bedoz (Arnaldus Bedocius) - 1136-1138

Gérald de Montperreux (Geraldus Montepetroso) - 1138-140

Hugues de Bourbonnont (Hugo de Bolbotone) - 1140-1151

Hugues de Panaz (Hugo de Panaz) - 1141-1144

Raymond de Crussol (Raymundus de Crusolls) « maître » - 1146

Dieudonné de L'Estang (Deodatus de Stagno) - 1151-1175

Foulques de Bras (Fulco de Bras) - 1175-1179

— Commandeur de Roaix 1179-1182 q.v.

Pierre Iter (Petrus Iterius) - 1179

Hugolin (Hugolinus) - 1170-1182

— Cf. Roaix, même date.

Bermund (Bermundus) - 1200

— Commandeur de Ruou en 1203, 1211

— Commandeur de Toulouse 1205, 1206

— Commandeur de Jalez en 1206

— Maître en Provence 1195-1202

Dieudonné de Brissac (Deodatus de Bruissaco) - 1205-1212

(Brissac, Hérault, arrondissement Montpellier, canton Ganges)

— Maître en Provence 1195-1202

Bermund de Casteljau (Bermundus de Castrogaug) - 1219

(Casteljau, Ardèche, arrondissement Largentière, canton Les Vans)

Rostan de Comps (Rostagnus de Conis) - 1232

— Commandeur de Ruou q.v.

Raymond Seguis (Raimundus Seguis) - 1244

Raymond Chambarut (Raumundus Cambarutus) - 1263-1272, 1280

— Commandeur Sainte Eulalie 1266 (v. Finke, II, p. 351)

Ripert du Puy (Ripertus de Podio) - 1284

— Commandeur de Saint Gilles 1287-1289 q.v.

Guillaume Hugolin (Guilelmus Hugolnus) - 1290, c. 1300-1308

(v. Finke, tome II, pages 348-349)

Pons de Alixan (Poncius de Alexiano) - c. 1300

(Alixan, Drôme, arrondissement Valence, canton Bourg-de-Péage)

V. Finke, tome II, page 344

Raimbaud d'Alziar(Raimbaudus Alziarii) - 1304

Bernardus de Boazon (Bernardus de Boazone)

— Porte-clés et bailli de la maison en 1142

Dans le voisinage de Richerenches, les Templiers possèdent une Maison à Valréas, et le bourg de Visan (Avisanus) dans le canton de Valréas.

Fonds:

— *Cartulaire du Temple de Richerenches*,

— *Bibliothèque d'Avignon, ms 2488*.

— *Marquis de Ripert-Monclar, Cartulaire de la Commanderie de Richerenches et de l'Ordre du Temple, 1136-1214, Avignon et Paris 1907, in 8°*.

— *Cf. Trudon des Ormes, op. cit. p. 259*.

Sources: E.-G. Léonard. — *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs*. — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

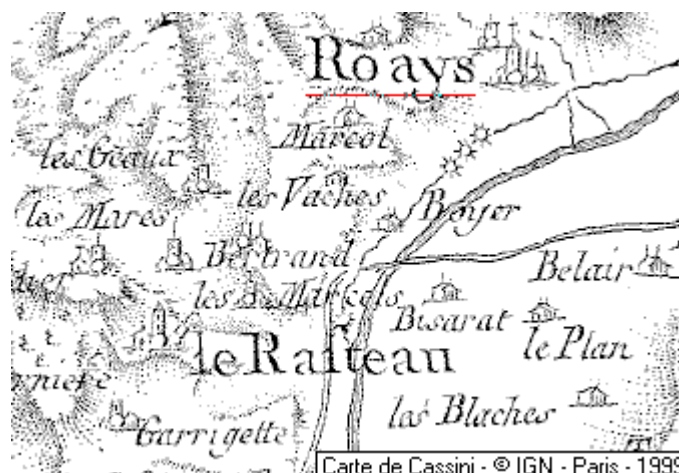
Vous pouvez aussi aller sur le site officiel de [Richerenches](#), vous y trouverez des informations sur la commanderie, et des informations sur l'enclave de Papes

Top

Roaix (84)

Maison du Temple de Roaix

Département: Vaucluse, Arrondissement: Carpentras, Canton: Vaison-la-Romaine - 84



Localisation: Maison du Temple de Roaix

La fondation de cette commanderie est assez énigmatique si l'on compare les textes et certaines données d'interprétation. Ce fut le 8 novembre 1138 que Rostaing Milon, son fils et ses héritiers donnent à perpétuité tout ce qu'ils possèdent sur le territoire de Roaix.

Les frères de la Milice du Temple représentés par Arnaud de Bedos, frère et ministre, reçurent les biens et s'y installèrent (1).

1. — Chevalier, Cartulaire des Hospitaliers, n° 108.

Cette donation sera suivie d'une autre faite par Raymond et Hugues Rogier, le 14 octobre 1138 (2). Toutefois la fondation sera effective au début de l'année 1137.

2. — Chevalier, Cartulaire, n° 112.

Les deux premiers actes furent signés à Richerenches, mais dès le mois d'octobre 1138, un chapelain régulier était installé à Roaix. L'évêque de Vaison-la-Romaine, Bérenger de Mornas, était très favorable à une donation et à une fondation des Templiers dans son diocèse. Son voisin n'avait-il pas Richerenches ? Aussi le 26 février 1137, du consentement des chanoines parmi lesquels se trouvait Rostaing, abbé de Saint-Thiers de Saou, concède la condamine qu'avait en tenure Pierre Jean. Les ecclésiastiques donnent ce bien aux frères du Temple représentés par Arnaud de Bedos, chevalier de la milice du Temple de Jérusalem.

Dans cet acte, on note aussi la donation faite par Pierre Rostaing d'une terre jouxtant la condamine ainsi qu'une autre terre donnée par Pierre Guillaume (3).

3. — Ulice Chevalier, Cartulaire n° 103. Le document porte: Scripta fuit carta mense martii, IIII kalendas martii, feria VI, anno ab incarnato Domini M° C° XXX° VIII°. Il ne faut pas oublier qu'en Provence l'année commençait le 25 mars. Or, en 1138 le 4 des kalendes de mars tombait un samedi, mais c'est en 1137 que le 26 février tombait un vendredi, d'où la confusion et l'énigme. Il est plus probable que le copiste du cartulaire au XIIIe siècle ait ajouté une barre de plus à l'année étant donné que le jour reçu exact. Nous avons en plus une donnée très exacte. A la fin du mois de février 1138, Arnaud de Bedos se trouvait dans le Roussillon et c'est en 1137 que nous le trouvons en Provence. M. Durbec, donne la date de 1138 comme le cartulaire.

Le même jour, dame Gotulde, ses enfants, Raimbaud de Vaison, sa femme et ses enfants, Raymond Arta Nova et ses enfants donnent en franc-allevé ce qu'ils ont à Roaix, à Dieu et à la Milice du Temple de Salomon entre les mains d'Arnaud de Bedos, chevalier et bailli de ladite milice.

Cette propriété est comprise entre la voie publique et la limite du château de Buisson. Ils font cette donation sans rien retenir pour eux en bois, eaux, terres, près et pacages: Guillaume de Saint-Véran donne lui aussi ce qu'il possède dans le territoire.

Bérenger, évêque de Vaison-la-Romaine, en union avec ses chanoines et ses clercs libèrent les Templiers de tous les droits. Il leur octroie le droit de construire une église, un cimetière et de recevoir des offrandes ainsi que les droits ecclésiastiques (4).

4. — *Chevalier, Cartulaire, n°104.*

L'évêque encouragea les donations et lui-même, le mardi 10 juin 1147, donnera une île située devant Saint-Véran, sur l'Ouvèze (5). Ce jour-là nous avons la certitude qu'une communauté régulière était établie et bien installée: nous avons la mention du premier commandeur: Geoffroy de Saint-Saturnin.

5. — *Chevalier, Cartulaire, n° 115.*

Les biens n'allaient pas tarder à occasionner des contestations, mais il semble que les commandeurs de Roaix, au moment du remembrement des terres qui s'opéra tout au cours du XIIe siècle, furent des administrateurs éclairés car dans toutes les tentatives de procès, les instigateurs échouèrent. La commanderie de Roaix s'enrichit d'une propriété d'un seul tenant.

Quelques biens immobiliers furent donnés à Cairanne et à Malagarde qui deviendra rapidement une grange importante de Roaix.

Le début du XIIIe siècle verra les débuts de l'acquisition d'une partie du territoire de **Buisson** qui donnera naissance à la commanderie de La Villedieu.

On trouve aussi une maison dépendante à **Beaulieu-Mirabel** dont nous n'avons pratiquement pas de renseignements sinon sur les possessions.

Toutefois les biens de Roaix et de Richerenches furent divisés ou plutôt remembrés entre les deux. Richerenches prit tout ce qui se trouvait sur la rive droite de l'Aygues et Roaix, la rive gauche.

Ainsi les possessions se trouvent établies à:

Vaison-la-Romaine

Séguret

Rasteau

Cairanne

Saint-Roman de Malagarde

Mais là nous avons pratiquement le prolongement du domaine direct de Roaix, tandis que Violès, Gigondas et Travaillan avaient seulement quelques tenures.

Commandeurs de Roaix

Arnaud de Bedos, 1137-1141, maître en Provence

Geoffroy de Saint-Saturnin, 1141-1142

Raimbaud, 1143-1150

Etienne Johannaz, 1150-1154

Raimbaud, 1154-1157

Pierre, 1157-1160

Etienne Johannaz, 1160-1168

Raimbaud, 1168-1170

Guillaume de Saint-Paul, 1179-1182

Foulques de Bras, 1185

Hugolin, 1186-1191

Robert de Thille, 1198-1201

Guillaume Raymond de Gigondas, 1201-1202

Robert de Thille, 1202-1203

Guillaume Raymond de Gigondas, 1203-1205

Robert de Thille, 1206

Guillaume Raymond de Gigondas, 1206-1207

Robert de Thille, 1208-1211

Pons Pelletier, 1211-1229

Pierre Dalmas, 1250

Hugues de Santés, 1284

Jean Daumas, 1300

Raymond Hélias, 1308

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée Editions, 1977, Impres'Sud - Nice

Maison du Temple de Roaix

Alors que Pons de Grillon s'investissait en faveur de la maison de Richerenches, l'évêque de Vaison, Bérenger de Mornas (c. 1137-1178), participait pleinement à la fondation de celle de Roaix sise dans son diocèse. En donnant en février 1137, sur le conseil de ses chanoines, une condamine au lieu-dit «Volpillaco», il est en effet à l'origine de la dotation foncière initiale qui permettra à cette maison de s'installer (20). Par le même acte, il conforte encore son action en incitant deux propriétaires à donner leurs terres qui jouxtent la dite condamine. Peu de temps après sans doute, alors que les possessions templières s'accroissent rapidement sous l'effet des donations laïques, il confirme à l'ordre toutes les dîmes des terres obtenues dans le territoire de Roaix et l'autorise à élever un oratoire avec un cimetière, n'importe où sur ces mêmes terres (21). Par la suite, il permettra encore aux frères d'agrandir leur emprise territoriale en monnayant la cession d'une île proche de la maison (22). Tout au long de son épiscopat, Bérenger affirmera sa présence à Roaix (23). Une présence motivée tout autant par le souci de faire respecter ses droits que par celui de perpétuer son

patronage sur la fondation templière (24). Mais loin de limiter son action au diocèse de Vaison, ses interventions visant à encourager les donations en faveur de la maison de Richerenches montrent bien l'influence de ce prélat de haute naissance sur l'aristocratie du marquisat (25). Pour autant, malgré l'incontestable attention prodiguée au Temple, jamais ce dernier n'aura l'occasion d'installer une dépendance dans la cité de Vaison, voire même d'y acquérir des biens. Les successeurs de Bérenger de Mornas, en se manifestant régulièrement auprès des frères à Roaix, semblent avoir veillé au maintien de cette politique (26).

20. Cartulaire du Temple de Roaix, n° 103 (26 février 1137).

21. — Cartulaire du Temple de Roaix, n° 104 ([février 1137 °]): Et ego Berengarius Vasionensis episcopus supra memoratus, cum consilio et assensu canonicorum meorum, (...), concedimus (...) Deo et prefatis Christi militibus decimam totius territorii suprascripti, quod nos et alii donatores in presenti eis donamus (...) et concedimus supradictis Dei militibus ut ubicumque eis placuerit in predicto territorio de Roaissio aecclesiam constmant, quam liberaliter eis damus et concedimus cum cimiteriis et oblationibus et omni ecclesiastico jure perpetuo possidenda.

22. — Cartulaire du Temple de Roaix, n° 115 (juin 1141). Les Templiers poursuivront les acquisitions à cet endroit afin d'y édifier un moulin, n° 116 (s.d.).

23. — Il est témoin à Roaix: Cartulaire du Temple de Roaix, n° 112 (octobre 1138), 110 (août 1148), 136 (1155), 117 (juillet 1157), 129 (1164), 165 (21 mars 1176).

24. — Il intervient ainsi plusieurs fois en faveur des Templiers dans des litiges mettant ces derniers aux prises avec des propriétaires locaux, Cartulaire du Temple de Roaix, n° 118 (mars 1153), 159 (1168), 160-161 (juin 1179). Mais il veille aussi à ne pas laisser échapper les dîmes à prendre sur les terres données au Temple, n° 130 (s.d.).

25. — Témoin: Cartulaire du Temple de Richerenches, n° 60 (11 septembre 1147), 207 (1er avril 1169) et 201 (15 février 1174) ; donations faites sur son conseil: n° 92 (15 septembre 1157), 190 (avril 1161) et 96 (1er avril 1169). Sur Bérenger de Mornas, L.-A. Boyer, Histoire de l'église de Vaison, p. 99-101 ; et Cartulaire du Temple de Richerenches, p. XVIII-XIX.

26. — Bertran de Lambesc arbitre un litige entre le Temple et un laïc et approuve une donation, Cartulaire du Temple de Roaix, n° 160 (juin 1179) et 185 (mai 1182). Raimbaut est témoin à Roaix, n° 153 (septembre 1203) et 174 (avril 1211). Ripert fait sceller un acte de son sceau, arbitre un litige et est témoin à Roaix, n° 175 (février 1215), 173 (janvier 1221) et 176 (1222). Deux actes du cartulaire mentionnent en outre la présence à Roaix de R. de Mévouillon, un évêque inconnu des listes épiscopales, n° 150 (août 1202) et 151 (septembre 1202). L'hypothèse de Ripert-Monclar, Cartulaire du Temple de Richerenches, p. xix, qui y verrait un anti-évêque suscité par le comte de Toulouse, est plausible.

On se rappellera enfin qu'à l'instar des zones mises sous la protection de la paix de

Dieu, leurs domaines étaient fréquemment bornés par des croix (101). Et c'est bien dans cette perspective que l'on peut interpréter le geste de l'évêque Bérenger de Vaison et de ses chanoines qui, après avoir donné une condamine aux Templiers de Roaix, prennent la peine de la border par des croix, sans doute afin de garantir l'inviolabilité du domaine sur lequel va s'ériger la commanderie (102).

101. — Les exemples sont légion en Provence ; citons seulement les nombreuses terres ainsi délimitées à Richerenches, Cartulaire du Temple de Richerenches, n° 1, 19, 28, 30, 34, 89, 103, 119 et 199. Plus tard, il reste fréquent que les Templiers implantent des croix aux limites des domaines nouvellement acquis ou bien confirmés à la suite de litiges, Chartrier du Temple d'Arles, n° 034 (1197-1198) ou 064 bis (février 1216/7). Les chartes signalent fréquemment des bornes de pierre en limite des domaines templiers, sans préciser si elles sont cruciformes, Chartrier du Temple de Saint-Gilles, n° 351 (mars 1202/3), 367 (novembre 1209) ou 482 (mars 1265/6).

*102. — Cartulaire du Temple de Roaix, n° 103 (26 février 1137). Cette mesure évoque les zones de salvatio, elles aussi protégées par des croix, établies depuis le siècle précédent autour des monastères immunes, et en premier lieu autour de Cluny, G. Constable, *The Reformation*, p. 242-243 ; et sur la matérialisation de l'immunité clunisienne dans l'espace, D. Méhu, *Paix*, p. 59-86 et 133-193.*

La dernière marque de la capacité technique et financière des seigneuries templières et de leur œuvre colonisatrice réside dans la construction de moulins à eau. L'intérêt des Templiers pour ces instruments de production, qui a été mis amplement en lumière, se trouve confirmé dans la région du Bas-Rhône (124). Peu de temps après leur arrivée à Roaix, les frères ne tardent pas à construire un moulin sur une île formée par l'Ouvèze (125).

*124. — Ch. Higounet, «Hospitaliers et Templiers», p. 69 ; A. Soutou, «Les moulins des Templiers à Sainte-Eulalie de Cernon», AM, n° 103, 1991, p. 369-378 ; L. Macé, «L'utilisation des ressources hydrauliques par les Templiers de la commanderie de Douzens», *Archéologie du Midi médiéval*, t. 12, 1994, p. 99-113.*

125. — Cartulaire du Temple de Roaix, n° 116 (s.d.), 118 (mars 1153) et 129 (1164).

*Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, *L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312)* - Presses Universitaires de Lyon - 2005 - [Livre numérique Google](#)*

Top

Maison du Temple de Saint-Saturnin-lès-Apt

Département: Vaucluse, Arrondissement et Canton: Apt - 84



Localisation: Domaine du Temple de Saint-Saturnin-lès-Apt

Pierre Ier de Saint Paul - Le père Colombi met Pierre de Saint Paul au nombre des prélats qui souscrivirent comme témoins à la donation du château de Manosque, faite en 1168 par Bertrand comte de Forcalquier, aux chevaliers de Saint Jean de Jérusalem. Les archevêques d'Aix et d'Embrun, et les évêques d'Apt, de Gap et de Sisteron en signèrent l'acte, et se chargèrent d'en maintenir l'exécution et de faire remplir les intentions du donateur, si jamais le prince Guillaume qui devait succéder à Bertrand, s'opposait à la libre jouissance des chevaliers.

Ce fut sous l'épiscopat de Pierre de Saint Paul que les Templiers fondèrent une maison de leur ordre dans le terroir de Saint Saturnin. Cet évêque ayant été nommé commissaire à cet effet par le Souverain Pontife Alexandre III, autorisa la donation du prieuré de Saint Maurice, qui leur fut faite en 1176 par l'abbé de Saint Eusèbe, et dont les conditions furent acceptées au nom de l'ordre par Raimond de Rocabrune, commandeur de la maison de Limaye. Peu de temps après, ces religieux militaires vinrent s'établir dans la ville.

A l'exemple de son prédécesseur, Pierre de Saint Paul voulant assurer les possessions de son église, en demanda l'investiture à l'empereur Frédéric, et l'obtint de ce prince, couronné roi de Provence en 1178, la bulle de cette investiture adressée comme la précédente au clergé et au peuple d'Apt, est conçue à peu près de la même manière, et renferme les mêmes articles. L'empereur y déclare que l'évêque d'Apt s'étant présenté à sa cour, lui a rendu la foi et l'hommage, et que les domaines appartenant à son bénéfice, étant sous la garde impériale, il est défendu à toute personne d'y prétendre aucun droit. Ces lettres sont datées du 15 des calendes d'août 1178.

De retour dans son diocèse Pierre de Saint Paul exhuma les reliques de Saint Castor, et les mit dans une caisse de cyprès avec une inscription; ce fut l'année 1179, le 4 des ides d'août.

Cet évêque mourut le 3 des ides de novembre 1186, suivant l'obituaire de notre église; il avait été prévôt du chapitre avant son élection à l'épiscopat, il se qualifie chanoine de Sisteron et de Forcalquier, dans une transaction faite entre Bernard évêque de Sisteron et les Templiers, en 1174.

Claude Robert dans ses Additions parle d'un Hugues évêque d'Apt, après Pierre de Saint Paul; il ajoute qu'il mourut à Paris, et qu'il fut inhumé dans l'abbaye de Saint Victor. Les mémoires du chapitre ne font aucune mention de cet évêque.

Sources: Histoire de l'Eglise d'Apt, par Monseigneur, l'Abbé de Boze, membre surnuméraire de la société littéraire d'Aix. Apt M. DCCC. XX. Pages 119-120

Saint-Saturnin-lès-Apt

Bernard, abbé de Saint Eusèbe, de son temps le pape Alexandre III accorda de nouveaux privilèges à l'Abbaye de Saint Eusèbe, qu'il mit sous la protection du Saint Siège. On croit aussi que le même Souverain Pontife déclara l'abbé de ce monastère exempt de la juridiction de l'ordinaire et du métropolitain, et qu'il lui permit d'officier avec la mitre et la crosse.

En 1176 l'abbé Bernard céda le prieuré de Saint Maurice, situé dans le terroir de Saint Saturnin, aux Chevaliers du Temple, sous la cense annuelle de deux charges de bled, d'une charge d'orge et de 5 sols magloriens; en 1183, il reçut du pape Luc III une nouvelle confirmation des privilèges de son abbaye.

Bertrand II de Monteil lui succéda vers l'an 1215; celui-ci obligea les Templiers du baillage de Saint Maurice à lui reconnaître le droit de visite, et les fit condamner à l'héberger une fois l'année avec toute sa suite, qui fut réglée à six moines, dix cavaliers, quelques valets, un sommelier et un cuisinier.

Sources: Histoire de l'Eglise d'Apt, par Monseigneur, l'Abbé de Boze, membre surnuméraire de la société littéraire d'Aix. Apt M. DCCC. XX. Pages 78-79

Saint-Saturnin-lès-Apt

Hugues Bot, le chapitre n'ayant pu convenir d'un sujet, pour donner un successeur au dernier évêque, nomma par compromis deux chanoines qui devaient en faire le choix, et qui donnèrent leurs suffrages à Hugues Bot l'un de leurs confrères; cet évêque fit sa

paix avec Bertrand Raybaud de Simiane, que son prédécesseur avait frappé des censures ecclésiastiques, et le remit en possession des domaines appartenant à l'église d'Apt, à l'exception du château de Clermont, que Raymond Bot avait réuni à la mense épiscopale; après Raybaud de Simiane, qui mourut en 1309, Hugues Bot reçut l'hommage des trois soeurs héritières du défunt, Raybaude, Rose et Mabile, qui le reconnurent pour leur suzerain.

L'ordre militaire des Templiers ayant été supprimé vers le même temps, par le concours des deux puissances, ses biens furent adjugés par les pères du concile de Lyon, partie au clergé et partie aux chevaliers de Saint Jean de Jérusalem ; ceux-ci eurent la maison et l'église de Saint Maurice situées au terroir de Saint Saturnin, et quelques domaines que les Templiers possédaient à Clermont. Dans la suite le baillage de Saint Maurice fut réuni à la commanderie d'Avignon, et les fonds de terre de Clermont à celle de **Joucas**. Ces biens furent échangés en 1520 pour d'autres équivalents, cédés par Jean de Montaigu, évêque d'Apt, à Jean de Pennis commandeur de Joucas.

Hugues Bot fit achever la nef de l'église cathédrale qui regarde le nord, et fit enclore de murailles le cimetière de l'évêché, pour en empêcher la profanation. Il refusa de bénir l'abbé de Saint Eusèbe, qui s'était dispensé de lui faire confirmer son élection, et menaça d'interdire les religieux de ce monastère, s'ils ne payaient la partie des frais de son sacre dont il étaient chargés; il mourut après avoir siégé 15 ans moins quelques mois. Son corps fut inhumé dans la chapelle de Saint Pierre, qu'il avait fondée par son dernier testament.

Sources: Histoire de l'Eglise d'Apt, par Monseigneur, l'Abbé de Boze, membre surnuméraire de la société littéraire d'Aix. Apt M. DCCC. XX. Pages 166-167

Saint-Saturnin-lès-Apt

Saint Saturnin, la paroisse de ce lieu est encore sous son ancien titre de Saint Etienne premier martyr ; elle était desservie par un curé co-prieur avec l'évêque, et par deux vicaires. Le prieuré en était uni en grande partie à la mense épiscopale depuis l'an 1349. La chapelle du château, bâtie sous le titre de Saint Saturnin premier évêque de Toulouse, fut consacrée vers le milieu du onzième siècle par l'archevêque d'Arles, et les évêques d'Apt et de Senez; elle a donné son nom au village, qui auparavant s'appelait Agnane. Le prieuré de Saint Maurice, dépendant de l'abbaye de Saint Eusèbe y cède aux Templiers en 1176, était dans le terroir du même lieu, ainsi que plusieurs chapelles, entre autres celle de Sainte Radegonde, bâtie sur la colline de Perréal.

On croit que les Templiers fondèrent dans la ville une Maison de leur Ordre, sous l'épiscopat de Guirand ; cet évêque leur ayant cédé le palais épiscopal, avec l'église attenante, se logea sur la place de Saint Martin, dans une maison qui lui était échue avec la seigneurie de ce quartier ; les évêques ses successeurs habitèrent le même local jusqu'à la suppression des Templiers ; leur église était celle des pénitents bleus.

Sources: Histoire de l'Eglise d'Apt, par Monseigneur, l'Abbé de Boze, membre surnuméraire de la société littéraire d'Aix. Apt M. DCCC. XX. Page 129

Saint-Saturnin-lès-Apt

C'est à titre purement hypothétique que nous comprendrons parmi ces possessions - en dehors de celles de Saint-Saturnin d'Apt, de La tour d'Aigues et de Lauris, qui sont sûres - le castrum de La Brillanne que l'Ordre avait obtenu, dès 1144, de la comtesse Adélaïde, ainsi que divers biens situés à Cadenet, à Villelaure, et peut-être même à Codols, dans le territoire de Castellet.

Sources: Joseph-Antoine Durbec - Les Templiers et Hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes - Editions, Le Mercure Dauphinois - Grenoble - 2001

Top

Tour-d'Aigues (La) (84)

Domaine du Temple de La Tour-d'Aigues

Département: Vaucluse, Arrondissement: Apt, Canton: Pertuis - 84



Localisation: Domaine du Temple de La Tour-d'Aigues

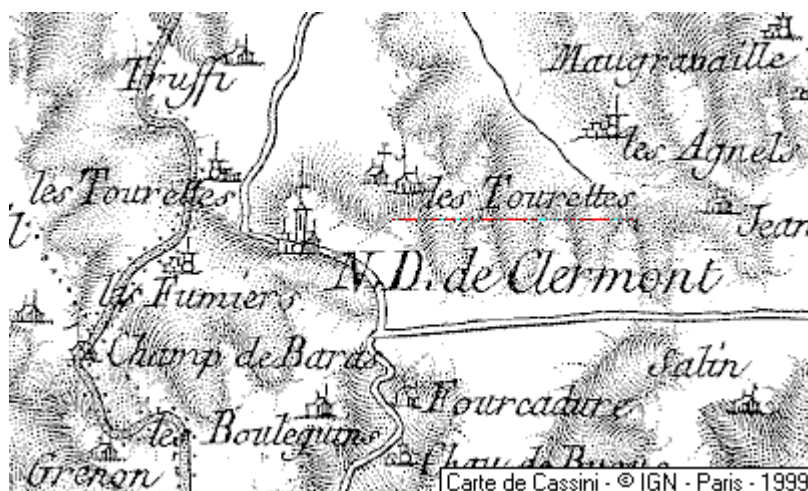
Les Templiers possédaient une maison à La Tour-d'Aigues, établissement secondaire qui dépendait de la Maison du Temple de Limaye.

Sources: Joseph-Antoine Durbec - Les Templiers et Hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes - Editions, Le

Tourrettes (Les) (84)

Domaine du Temple Les Tourrettes

Département: Vaucluse, Arrondissement et Canton: Apt, Commune: Sivergues - 84



Localisation: Domaine du Temple Les Tourrettes

Evêque Jean IV de Montaigu - Louis comte de Villeneuve de Berre, ayant acquis la terre de Sivergues en 1499, Jean de Montaigu l'obligea d'en prendre investiture de sa main, par la raison que ce domaine était une dépendance de Saint-Martin, dont les évêques d'Apt avaient eu anciennement la haute seigneurie. Mais ce droit prétendu n'ayant d'autre fondement que l'ambition d'un prélat qui voulait en investir son église, ne fut jamais reconnu par les autres seigneurs de Sivergues ; il paraît même que Louis, comte de Villeneuve, fit rétablir le sien.

Jean de Montaigu s'étant déclaré seigneur foncier universel des Tourettes, dans le dénombrement des biens appartenant à son bénéfice, qu'il fit présenter en 1503 aux maîtres régionaux de la province, la commune prétendit que les évêques n'avaient des droits réels et légitimes que sur la partie des Tourrettes appelée Clermont ; que les Tourrettes étaient anciennement une abbaye dont ils avaient réuni arbitrairement les domaines à celui de Clermont, après la désertion des moines, et que les bulles des papes et les investitures des empereurs sur lesquelles ils se fondaient, supposaient un

titre primitif qu'ils n'avaient jamais produit.

Quoiqu'il en soit, après d'assez longues contestations, les parties transigèrent, et prirent pour base de leur accommodement la dernière transaction, où les évêques sont reconnus seigneurs de Clermont et des Tourretes, et les habitants maintenus dans le droit de faire paître et de bucherer dans les terres gastes qui en dépendent, moyennant une légère cense en argent ; les mêmes, accords avaient eu lieu en 1338, entre la commune et l'évêque Guillaume Astier.

Il semble que l'évêque d'Apt aurait dû s'en tenir là; mais dans la crainte que ses droits ne fussent pas solidement établis, il se pourvut contre, par lettres-patentes qu'il obtint de François Ier, et plaida au parlement d'Aix, qui lui donna gain de cause. Il fit ensuite rendre la justice en son nom aux Tourretes, où pour établir un droit de directe qui put servir de fondement à sa juridiction, il acquit de ses propres deniers toutes les propriétés dont les possesseurs refusaient de lui fournir reconnaissance, et les vendit à d'autres particuliers avec droit de majeure directe, et sous une cense annuelle.

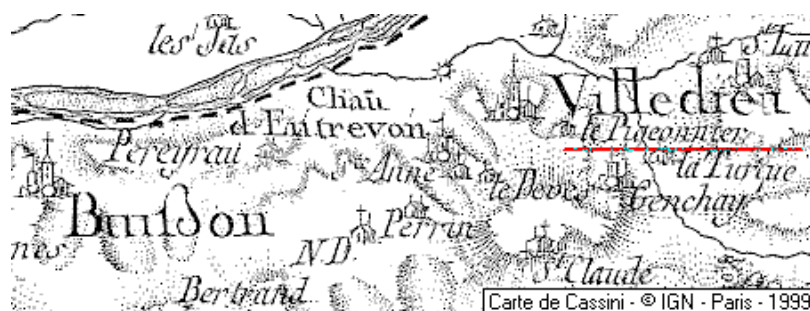
Une conduite si peu désintéressée lui fit perdre la confiance de son peuple, et lui attira beaucoup de désagréments de la part des consuls, ce qui l'obligea de quitter son diocèse, et de se retirer dans le Languedoc, où le chagrin d'avoir abandonné son église le fit tomber dans une maladie de langueur, dont il mourut en 1527 ; il avait auparavant réuni aux Tourrettes, par l'échange de quelques chapellenies un domaine considérable que les Templiers y possédaient, et qui depuis la suppression de leur ordre appartenait à la commanderie de Joucas. Le cardinal de Clermont, légat du Saint Siège en Provence, l'ayant cru mort en 1624, conféra l'évêché d'Apt comme vaquant à Jean Nicolaï; en même tems François Ier, en vertu du nouveau concordat, y nomma Antoine Trivulce, noble vénitien. On sut bientôt après que l'évêque d'Apt vivait encore, ce qui rendit ces nominations caduques. Enfin Jean de Montaigu étant véritablement décédé en 1517, le siège fut dévolu à Jean Nicolaï.

Sources: Histoire de l'Eglise d'Apt, par Monseigneur, l'Abbé de Boze, membre surnuméraire de la société littéraire d'Aix. Apt M. DCCC. XX. Pages 282-283

Top

Domaine du Temple de La villedieu

Département: [Vaucluse](#), *Arrondissement:* [Carpentras](#), *Canton:* [Vaison-la-Romaine](#),
Commune: [Buisson - 84](#)



Localisation: Domaine du Temple de La villedieu

Les Templiers eurent un rôle important dans le réseau des églises paroissiales. Pour ce faire les Templiers héritèrent de chapelle ou d'églises existantes, c'est le cas à :

- A **Saint-Martin** de Trévils, près de Montfrin, (*Département:* [Gard](#), *Arrondissement:* [Nîmes](#), *Canton:* [Redessan](#), *Commune:* [Montfrin - 30](#))
- A Saint-Paul de **Montagnac**, près de Montfrin, (*Département:* [Gard](#), *Arrondissement:* [Nîmes](#), *Canton:* [Redessan](#), *Commune:* [Montfrin - 30](#))
- A **Richerenches-Bourbonton**, (*Département:* [Vaucluse](#), *Arrondissement:* [Avignon](#), *Canton:* [Valréas - 84](#))
- A **Buisson**, (*Département:* [Vaucluse](#), *Arrondissement:* [Carpentras](#), *Canton:* [Vaison-la-Romaine](#), *Commune:* [Buisson - 84](#))

A Saint-Roman de **Malegarde**, (*Département:* [Vaucluse](#), *Arrondissement:* [Carpentras](#), *Canton:* [Vaison-la-Romaine](#), *Commune:* [Buisson - 84](#))

— A **Villedieu**, auxquelles il faut ajouter :

- A **Saint-Vincent** à Saint-Paul-Trois-Châteaux, (*Département:* [Drôme](#), *Arrondissement:* [Nyons](#), *Canton:* [Le Tricastin - 26](#))

Et la chapelle de Cavaillon, alors sans cures, « Gallia Christiana, tome I, pages 134-136 », ou encore :

- A Saint-Pierre de **Camp-Public**, (*Département:* [Gard](#), *Arrondissement:* [Nîmes](#), *Canton:* [Beaucaire](#), *Lieu-dit:* [Tour Saint-Pierre - 30](#)).

Ils eurent aussi des autorisations pour en construire d'autres, comme à Montfrin, à Roaix, etc.

Après la chute du Temple, se créa ce que l'on appelle l'enclave des papes. Cette enclave récupéra avec l'aide et l'accord plus ou moins volontaire des Hospitaliers de Saint-Jean

une série de domaines et d'églises.

Dès 1317, la chambre apostolique fit dresser un état des dépenses et des recettes de ces biens nouvellement acquis. Elle s'occupa également de la continuité du service divin dans les anciennes églises templières ou hospitalières.

En 1338, un triangle circonscrit par les évêchés de Saint-Paul, de Vaison et d'Orange, une petite dizaine d'églises passent à la Chambre apostolique par l'intermédiaire de l'Ordre de l'Hôpital. A l'instar de certains castra du Comtat sur lesquels on ne dispose d'aucune autre source permettant d'établir un lien avec les Templiers, mais où ces derniers pouvaient pourtant détenir la seigneurie ou la cure ou bien les deux, il est donc possible que bien d'autres paroisses rurales aient relevé de l'Ordre du Temple dans le reste du Bas-Rhône. Comme à Calvisson, un village du Gard où le Temple possédait une grange, un testament demande à l'ordre une messe-anniversaire dans l'église Saint-Saturnin, « Chartier du Temple de Montfrin (août 1170). »

Toujours en 1338, lorsque le trésorier du Comtat s'occupe des revenus des desservants des cures qui appartenaient autrefois aux deux ordres, figurent pour le Temple, les églises de Richerenches-Bourbouton, Buisson, Saint-Roman de Malegarde, **Villedieu**, auxquelles il faut ajouter Saint-Vincent à Saint-Paul-Trois-Châteaux et la chapelle de Cavaillon, alors sans cures, « Gallia Christiana, tome I, pages 134-136. »

En décembre 1321, le trésorier du Comtat assigna ainsi un calice d'argent avec sa patène à chacune des églises des lieux suivants: **Villedieu**, Buisson, Saint-Roman, Cairanne, Sainte-Cécile, Richerenches-Bourbouton.

Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Maison du Temple de La Villedieu

Mort tragique de Baudouin, frère de Raymond VI, comte de Toulouse.

La ville de Toulouse avait envoyé à la bataille de Muret l'élite de ses habitants, qui y périrent ou tombèrent entre les mains du vainqueur. Affligée de cette perte et regardant les affaires du comte Raymond comme désespérées, elle envoya au chef des croisés des ambassadeurs pour traiter de sa soumission qui n'eut pas lieu.

Montfort voulant mettre à profit sa victoire, alla ravager les pays de Foix et de

Comminges et se rendit ensuite dans le Bas-Languedoc et la Provence, où des révoltes rendaient sa présence nécessaire. Son éloignement ranima le courage des partisans du comte de Toulouse. Bernard de Durfort osa lui rendre hommage pour les châteaux de Durfort, de Beaucaire et ceux qu'il avait en Quercy. Les seigneurs de Montpezat et de Mondenard lui étaient constamment fidèles. Ratier, même, de Castelnau, quoiqu'il eût figuré dans l'armée de Montfort à la tête des croisés de Quercy, et qu'il eût prêté à ce général serment de fidélité, lui était secrètement dévoué. Les mêmes sentiments animaient la noblesse du Haut-Quercy. Mais elle pensait avec raison qu'il fallait céder aux temps et attendre avec patience l'occasion de se montrer avec succès. Ratier, pour n'avoir pas pris ce sage parti, vit ses terres dévastées et ses châteaux ruinés de fond en comble.

Après avoir visité les domaines que Montfort lui avait donnés en fief dans l'Agenais, le comte Baudoin revint en Quercy et arriva le premier lundi du carême de 1214 au château de Lolmie qui, étant réuni à la châtellenie de Montcuq, se trouvait sous son autorité. Il y prit son logement; et ceux de sa suite, parmi lesquels étaient le brave Verles d'Encontre, gouverneur de Castelsarrasin, et un sergent français à qui Montfort avait donné le commandement de Moissac, après la prise de cette ville, prirent le leur dans des maisons séparées. Le seigneur et les chevaliers de Lolmie qui détestaient Baudoin, quoiqu'ils fussent ses hommes-liges, à cause de la guerre implacable qu'il faisait au comte, son frère, résolurent de s'en défaire et mirent dans leur complot Ratier de Castelnau, les routiers et les chevaliers de Mondenard, et leur fixèrent l'heure de la nuit à laquelle ils devaient se trouver tout près du château pour exécuter leur entreprise. Baudoin et ceux qui étaient à sa suite se croyant en sûreté dans Lolmie, furent se coucher tranquillement. Pendant qu'ils étaient plongés dans le sommeil, le seigneur de Lolmie prit la clef de la chambre où Baudoin reposait, et étant allé joindre Ratier de Castelnau et les routiers, il la leur montra et leur dit: « Que tardez-vous ? Votre ennemi est entre vos mains. Hâtez-vous, je vais vous le livrer pendant qu'il dort et qu'il est sans armes, lui et plusieurs autres. » Ils suivirent le seigneur de Lolmie, et entrèrent avec lui dans le château après avoir placé des sentinelles aux portes des maisons où il y avait quelqu'un de la suite du comte. Arrivés à l'appartement de Baudoin, ils en ouvrirent la porte et se saisirent de ce prince qui dormait. Ses gens, éveillés par le bruit que causa cette arrestation, ayant voulu aller à son secours furent tous massacrés, à l'exception de quelques-uns qui se sauvèrent par la fuite. Maîtres de Baudoin, les routiers le conduisirent à Montcuq, dont les habitants témoignèrent la plus vive joie. Ils lui demandèrent de leur faire remettre la tour du château où il avait mis des Français en garnison. Mais le comte, bien loin de leur accorder cette satisfaction, défendit à ses

soldats de se rendre, quand bien même ils le verraient suspendu à un poteau, et leur ordonna de tenir bon jusqu'à ce qu'ils fussent secourus par le comte de Montfort. Irrités de ces ordres, les routiers firent jeûner le prince pendant deux jours. Le troisième, Baudoin demanda un prêtre pour se confesser. On le lui accorda; mais, comme ce prêtre allait lui donner la communion, un des routiers s'y opposa, jusqu'à ce que le comte lui eût rendu un de ses camarades qu'il avait fait prisonnier.

« ô le plus cruel des hommes ! Dit alors Baudoin, je ne t'ai demandé ni pain ni vin pour me sustenter, j'ai seulement demandé la nourriture de mon âme. On me l'apporte et tu veux m'en priver ! Puisqu'il ne m'est pas permis de la fortifier du pain des anges, ne me refuse pas néanmoins la consolation de voir de loin mon Sauveur et mon juge. » Le routier n'osa la lui refuser. Le prêtre leva la sainte hostie; le comte se mit à genoux et l'adora. La garnison craignant pour sa vie et pour celle du comte, son maître, prit le parti de se livrer aux routiers à la condition que tous ceux qui la composaient auraient la vie sauve. Les routiers le promirent; mais quand ils les eurent en leur pouvoir, ils les firent tous pendre; ils conduisirent ensuite Baudoin à Montauban, où ils le mirent dans une étroite prison, en attendant l'arrivée du comte de Toulouse, son frère, qui était alors à la cour d'Angleterre. Raymond arriva peu de jours après, suivi du comte de Foix et de son fils, d'un chevalier aragonais appelé Bertrand de Portelles et de plusieurs autres gentilshommes. Il les rassembla hors de la ville pour délibérer sur le genre de châtiment qui serait infligé à Baudoin, et, sur leur avis, il le condamna à mort pour crime de félonie et par représailles de la mort du roi d'Aragon à laquelle il avait contribué. Le comte Baudoin, se voyant perdu, demanda la permission de se confesser et de recevoir le saint viatique; il l'obtint avec beaucoup de peine, suivant un historien.

Pierre de Vaux-Cernay assure au contraire qu'elle lui fut refusée et qu'alors Baudoin dit: « Dieu m'est témoin que j'ai toujours été fortement attaché à la religion chrétienne et au comte de Montfort, mon seigneur, c'est dans ces sentiments que je veux mourir. » Il avait à peine proféré ces paroles que les comtes de Foix et Bernard de Portelles le conduisirent, la corde au cou, à un noyer, où ils le pendirent eux-mêmes. **Les Templiers de Ville-Dieu enlevèrent son corps, qu'ils inhumèrent, avec la permission du comte Raymond, dans le cloître et auprès de l'église de leur commanderie.** Telle fut, dit le savant historien de Languedoc, la fin funeste de ce prince qui paraissait mériter un meilleur sort et qui était très recommandable par sa valeur.

Quelques historiens blâment Raymond de l'avoir fait mourir, surtout d'une mort aussi ignominieuse; mais, sans vouloir ici excuser le comte, qui en aurait agi sans doute plus

noblement en pardonnant à son frère, il est certain que ce dernier lui avait prêté serment de fidélité, comme un vassal à son seigneur, et que s'étant néanmoins tourné contre lui en embrassant le parti de Simon de Montfort, ennemi juré de sa maison, il lui avait fait tout le mal qu'il avait pu.

Guillaume Lacoste - Histoire générale de la province de Quercy. Tome 2, Cahors M. DCCC. LXXXIV.